



Rapport 4

Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du boeuf



SÉRIE DE RAPPORTS – N°. 4, Décembre 2005

Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : détermination et répartition des avantages et des coûts

*Évaluation qualitative des avantages et des coûts
des programmes de salubrité des aliments à la ferme
et des plans environnementaux des fermes
dans le secteur du boeuf*

par

*William A. Kerr
Chad Wasylyniuk
Jill E. Hobbs
Bruno Larue
Jean-Philippe Gervais
Richard Gray*

préparé pour

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Décembre 2005

Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du boeuf

Décembre 2005

Direction de la recherche et de l'analyse
Recherches stratégiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada

REMERCIEMENTS

L'aide des personnes suivantes a été grandement appréciée : M. Rob McNabb (directeur, *La qualité commence ici*, Association canadienne des éleveurs de bovins), Jim Clark (directeur général, Ontario Cattle Feeders' Association), Trudy Desjardin, Ben Gardiner, Leighton Kolk, Mike Sears et Stuart Page (naisseurs et exploitants de parcs d'engraissement). Les points de vue exprimés dans le présent rapport sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement les points de vue des personnes ou de leurs organisations qui y sont mentionnés.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

Tout point de vue exprimé, qu'il soit énoncé clairement, sous-entendu ou interprété à partir du contenu de la présente publication, ne reflète pas nécessairement la politique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

AAC ne contrôle pas l'accessibilité des sites Internet mentionnés dans le présent rapport. C'est pourquoi il ne peut être tenu responsable des hyperliens défectueux ou sans suite. Les liens vers les sites Web sont fournis aux utilisateurs uniquement pour des raisons de commodité. AAC ne cautionne pas ces sites et n'est pas responsable de l'exactitude, de l'actualité ni de la fiabilité du contenu. Les utilisateurs doivent savoir que les informations accessibles sur les sites qui ne relèvent pas du gouvernement du Canada ne sont pas assujetties à la Loi sur les langues officielles.

De plus amples renseignements sur la collection « Programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes » sont disponibles sur Internet à www.agr.gc.ca/spb/rad-dra.

Publication 03-067-RB
ISBN 0-662-70140-2
Catalogue A38-3/1-4-2005F-PDF
Projet 03-067-r

Also available in English under the title:

“A QUALITATIVE ASSESSMENT OF THE BENEFITS AND COSTS OF ON-FARM FOOD SAFETY AND ENVIRONMENTAL FARM PLANS IN THE BEEF SECTOR”

TABLE DES MATIÈRES



	Avant-propos	vii
	Résumé	ix
<i>Chapitre 1</i>	Introduction.....	1
<i>Chapitre 2</i>	L'industrie du boeuf	7
<i>Chapitre 3</i>	PSAF dans l'industrie du boeuf	9
<i>Chapitre 4</i>	Gérance de l'environnement dans l'industrie du boeuf.....	25
<i>Chapitre 5</i>	Conclusions.....	39
	Bibliographie	41
<i>Annexe A</i>	Enquête sur les PSAF auprès de l'industrie du boeuf.....	43
<i>Annexe B</i>	Enquête sur les PEF auprès de l'industrie du boeuf.....	45
<i>Annexe C</i>	Glossaire des termes et liste des abréviations .	47

LISTE DES TABLEAUX



Tableau 1 :	Avantages éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur de la production bovine	19
Tableau 2 :	Coûts éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur de la production bovine	21
Tableau 3 :	Avantages et coûts des systèmes de salubrité des aliments à la ferme : comparaison institutionnelle	22
Tableau 4 :	Processus de demande d'entrée en activité auxquels doivent se conformer les exploitations d'élevage intensif en Alberta	26
Tableau 5 :	Classement des exploitations d'élevage en Ontario (selon les unités d'éléments nutritifs)....	27
Tableau 6 :	Composantes d'une stratégie de gestion des éléments nutritifs	28
Tableau 7 :	Composantes d'un plan de gestion des éléments nutritifs	28
Tableau 8 :	Avantages éventuels des plans environnementaux des fermes – secteur de la production bovine...	34
Tableau 9 :	Coûts éventuels des plans environnementaux des fermes – secteur de la production bovine...	36
Tableau 10 :	Avantages et coûts de la gérance de l'environnement : comparaison institutionnelle...	37



Avant-propos

De nos jours, les consommateurs se montrent mieux informés et plus avertis à l'égard des aliments qu'ils achètent, et les producteurs agricoles et agroalimentaires du Canada s'adaptent pour satisfaire à leurs exigences. Des chaînes d'approvisionnement qui accordent plus particulièrement de l'importance aux questions relatives à la salubrité et à la qualité des aliments de même qu'au respect de l'environnement ont été créées. Même à la ferme, les producteurs revoient leur mode de fonctionnement. On a lancé des initiatives sectorielles pour examiner la possibilité de mettre en œuvre des programmes de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) et des plans environnementaux des fermes (PEF) et, dans bien des cas, on procède déjà à la mise en place de ces plans et programmes. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) reconnaît l'importance des préoccupations relatives à la salubrité des aliments et au respect de l'environnement pour la croissance future du secteur agricole et agroalimentaire. C'est pourquoi Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a commandé une série de six rapports en vue d'élaborer un cadre conceptuel nous permettant de mieux comprendre l'incidence que les PSAF et les PEF auront sur les coûts et les avantages dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire¹. Le cadre conceptuel offre une façon méthodique d'organiser et de rassembler les travaux en cours des intervenants de l'industrie et du Ministère en vue de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre les programmes de salubrité des aliments à la ferme et de planification agroenvironnementale. Les rapports fournissent également des applications qualitatives provisoires du cadre conceptuel aux secteurs du porc, du bœuf, des céréales et des produits laitiers du Canada.

Le quatrième rapport de la série intitulée *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : détermination et répartition des avantages et des coûts* décrit en détail l'évaluation qui a été faite du secteur canadien du boeuf. Il traite en particulier des initiatives en cours en Alberta et en Ontario relativement aux exploitations de naissance et aux parcs d'engraissement.

1. *L'analyse effectuée pour les besoins de la présente étude a essentiellement été terminée en mars 2003, avant la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez une seule vache d'élevage de boucherie de l'Alberta et la fermeture subséquente des frontières des États-Unis et d'autres pays à toutes les exportations de ruminants sur pied et de viande et produits dérivés de la viande de ruminants du Canada.*

Voici la liste complète des rapports de la série intitulée *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : détermination et répartition des avantages et des coûts* :

- Rapport 1 :** *Vue d'ensemble de l'élaboration et des applications d'un cadre conceptuel permettant d'analyser les avantages et les coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes*, par J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray, W.A. Kerr, B. Larue et C. Wasylyniuk
- Rapport 2 :** *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts*, par J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray, W.A. Kerr et B. Larue
- Rapport 3 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du porc*, par B. Larue, J-P. Gervais, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray
- Rapport 4 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du bœuf*, par W.A. Kerr, C. Wasylyniuk, J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray et B. Larue
- Rapport 5 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des céréales*, par R. Gray, M. Ferguson, B. Martin, J.E. Hobbs, W.A. Kerr, B. Larue et J-P. Gervais
- Rapport 6 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers*, par J-P. Gervais, B. Larue, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray



Résumé

Le présent rapport traite des avantages et des coûts éventuels associés à la mise en oeuvre des PSAF et des PEF dans le secteur canadien du boeuf. La production bovine est segmentée verticalement au niveau de la ferme au Canada, soit en exploitations de naissance et en parcs d'engraissement qui amènent les animaux à l'abattage. Les naisseurs et les parcs d'engraissement fonctionnent selon des systèmes de production très différents et ne sont donc pas confrontés aux mêmes défis lorsqu'il est question de salubrité des aliments à la ferme et de planification environnementale. Aussi, le présent rapport examine-t-il les coûts et les avantages des PSAF et des PEF selon les deux perspectives.

Les initiatives en cours dans le domaine de la salubrité des aliments et de l'environnement en Alberta et en Ontario sont résumées et évaluées. On constate déjà une importante activité dans le secteur privé et le secteur public qui vise à encourager des activités en matière de salubrité des aliments plus formelles et à sensibiliser les éleveurs bovins à la gérance de l'environnement. Bien que la réaction à ces initiatives soit positive, on estime en général que les coûts associés à la salubrité des aliments à la ferme et à la planification environnementale sont bel et bien réels mais que les avantages sont plus nébuleux. Si des avantages sont perçus, c'est habituellement davantage parce les pertes seront réduites à cause des préoccupations des consommateurs que parce que les rendements des initiatives auront augmenté en raison de la différenciation des produits. L'exception à cette règle est le marché international où la différenciation et/ou le marquage des produits basés sur la salubrité des aliments et la gérance de l'environnement pourraient faire accroître les rendements des initiatives. Les naisseurs et les parcs d'engraissement doutent que ces gains reviendront le long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à eux.

Les intervenants de l'industrie croient en général que si des avantages devaient découler d'un PSAF, ils viendraient plutôt du fait que la perception des consommateurs à l'égard des produits bovins s'est améliorée que d'un accroissement réel de la salubrité. Toutefois, l'amélioration de la capacité de retracer les problèmes à leur source et d'intervenir plus rapidement en cas d'incidents liés à la salubrité des aliments devrait engendrer beaucoup d'avantages publics et privés. Dans cette optique, les coûts liés à la mise en oeuvre des PSAF pourraient être considérés comme une assurance contre les catastrophes.

Les naisseurs ne prévoient pas tirer d'avantages marchands des PEF même s'ils en tireraient des avantages non marchands sous la forme d'une satisfaction personnelle à jouer un rôle plus proactif dans la gérance de l'environnement. De leur côté, les parcs d'engraissement estiment

qu'ils sont déjà proactifs dans leur gestion de l'environnement et que l'ajout de nouvelles initiatives ne ferait qu'augmenter les coûts en générant d'autres activités de tenue de dossiers sans offrir d'avantages additionnels.

Peu de synergies sont prévues entre les initiatives de PSAF et de PEF. La seule exception est la possibilité de partager les services de vérification et les coûts connexes.



Chapitre 1

Introduction

1.1 Contexte

Les préoccupations relatives à la salubrité, à la qualité des aliments et au respect de l'environnement sont devenues des enjeux de taille sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation pour de nombreux producteurs agroalimentaires canadiens. Elles ont donné lieu à nombre d'initiatives lancées par l'industrie et appuyées par le secteur public. Bien que ces initiatives puissent être purement ponctuelles, on espère que les changements apportés pourront contribuer à donner un meilleur avantage concurrentiel aux différents secteurs agroalimentaires du Canada et à l'industrie agroalimentaire canadienne dans son ensemble. En plus d'un accroissement de la rentabilité, d'autres avantages pour la société pourraient découler de projets contribuant à une plus grande salubrité des aliments et à des pratiques de production agricole plus soucieuses de l'environnement.

Appuyé par le gouvernement du Canada et la plupart des administrations provinciales, le CSA place la salubrité des aliments et la gérance de l'environnement au rang des principaux objectifs à réaliser pour assurer un avenir prospère au secteur agricole du Canada. Aux termes du CSA, il est essentiel que des PSAF prenant pour modèle le système d'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP) et des PEF soient mis en œuvre pour que le Canada demeure un des chefs de file mondiaux dans le domaine agroalimentaire.

Voici le quatrième rapport d'une série portant sur la détermination des coûts et des avantages des PSAF et des PEF proposés dans le domaine de l'agriculture au Canada. Ce rapport a pour objectif de fournir une évaluation générale préalable pour le secteur canadien du boeuf. Il comprend cinq chapitres. La suite du présent chapitre est consacrée à la présentation du cadre conceptuel et de la méthode élaborés et utilisés dans le cadre du projet de recherche. Le chapitre 2 comprend des renseignements généraux sur l'industrie canadienne du boeuf et sur l'approche utilisée dans la présente étude. Le chapitre 3 comporte l'analyse des PSAF dans le secteur du boeuf, et le chapitre 4, l'analyse des PEF. Les conclusions sont présentées dans le chapitre 5. Les

annexes A et B contiennent les questionnaires utilisés dans les enquêtes menées auprès d'intervenants de l'industrie. Un glossaire des principaux termes techniques et une liste des abréviations sont fournis à l'annexe C.

1.2 Cadre coûts-avantages²

Toute modification proposée aux méthodes de fonctionnement d'une entreprise ou d'une industrie doit d'abord faire l'objet d'une évaluation avant que l'on ne juge de son bien-fondé. La cause de cette modification importe peu, qu'elle soit apportée par la direction de l'entreprise en réaction à une situation particulière, par une perturbation dans l'état du marché (une récession, par exemple) ou par un changement dans le cadre de réglementation qui régit le fonctionnement de l'entreprise. Si la modification proposée risque de nuire aux profits de l'entreprise, on peut envisager des solutions de rechange ou prendre la décision de se retirer de l'industrie. Les évaluations pourraient se limiter à de simples calculs approximatifs. Dans bien des cas, cependant, il peut y avoir un grand nombre de facteurs pris en compte dans l'évaluation d'une modification proposée, et qui nécessitent une organisation plus structurée pour que l'évaluation soit complète et que soient pondérés les facteurs positifs et négatifs. L'interaction entre les facteurs est souvent complexe, ce qui nuit à la fiabilité des évaluations réalisées selon des critères non officiels. L'analyse coûts-avantages constitue l'une des méthodes les plus anciennes et les plus élaborées utiles à la prise de décisions formelles, et elle a été employée dans la présente étude.

Ce genre d'analyse comporte de nombreux avantages dans les situations complexes lorsqu'une prise de décision s'impose. Elle peut être effectuée à différents degrés de précision et de rigueur. En règle générale, l'utilisation du cadre coûts-avantages commence par un procédé simple qui consiste à énumérer les divers résultats escomptés pouvant découler d'une modification proposée à l'égard du fonctionnement des entreprises ou des industries. Les résultats sont classés selon les coûts et les avantages. Cette liste est souvent très générale et certains des résultats y figurant peuvent ne pas s'appliquer à toutes les entreprises ou industries. Cette approche générale vise à l'intégralité des éléments.

Une fois la liste complétée, la prochaine étape consiste à mener une étude auprès du personnel des entreprises afin de mesurer les coûts et les avantages, pour ensuite concentrer les efforts sur les facteurs décisifs. Dans bien des cas, il est inutile d'aller au-delà de cette étape parce que la décision à prendre devient évidente.

Si le résultat est trop vague, le cadre peut être utilisé de manière approfondie pour rendre la décision plus transparente. Au besoin, il est possible d'obtenir la valeur pécuniaire des principaux coûts et avantages. Ce procédé peut être coûteux, car il fait appel à des techniques d'estimation avancées et à des professionnels spécialisés. La valeur réelle de l'amélioration de l'information pour la prise de décisions en regard des coûts liés à l'obtention de cette nouvelle information soulève évidemment une interrogation quant aux ressources consacrées à la recherche. Le point à retenir, cependant, est qu'un cadre cohérent permet d'organiser des données de plus en plus spécialisées.

2. *Le cadre conceptuel décrit dans le présent chapitre est un résumé du Rapport n° 2. On le présente ici afin de faciliter la compréhension du lecteur. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le cadre conceptuel, consulter le rapport « Salubrité des aliments à la ferme et plans agroenvironnementaux : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts » (Hobbs et coll., 2003).*

Étant donné qu'un grand nombre des modifications apportées au fonctionnement des entreprises ou des industries auront des résultats sur de très longues périodes et que les coûts et les avantages peuvent être observés à des périodes différentes, les techniques d'actualisation peuvent comporter des analyses coûts-avantages plus formelles. Si l'on investit dans le but d'obtenir une évaluation quantitative complète des principaux résultats, les techniques d'actualisation permettent d'établir une comparaison des coûts et des avantages sur le plan pécuniaire selon la période et ainsi de déterminer la valeur du bénéfice net. Comme de nombreuses suppositions sont généralement nécessaires à l'évaluation quantitative des coûts et avantages, le décideur peut aussi les prendre en compte pour mesurer la précision du calcul de son bénéfice net.

Le présent rapport a utilisé le cadre coûts-avantages pour l'évaluation des PSAF et des PEF. On a commencé par établir la liste des coûts et des avantages. Ensuite, on a misé sur l'expérience des industries qui disposent déjà de systèmes de contrôle de la qualité à la ferme et d'amélioration générale de l'environnement pour déterminer les principaux coûts et avantages. Aucune tentative visant à approfondir l'analyse n'a été faite par le biais de la mise en oeuvre ou de l'élaboration de mesures quantitatives parce que cela aurait nécessité une bien plus grande quantité de ressources que celles à notre disposition. Le cadre fournit un modèle sur lequel s'appuie une analyse quantitative formelle. Cependant, cette dernière permet de tirer des conclusions significatives.

L'analyse coûts-avantages comporte un élément supplémentaire contribuant au processus décisionnel. Les coûts et les avantages privés et sociaux diffèrent souvent (c'est-à-dire que l'état financier de la ferme qui cause la pollution ne tient pas compte des coûts imposés à la population pour le traitement des eaux polluées par la production agricole, ni des avantages que la population urbaine reçoit des agriculteurs qui emploient des méthodes de conservation du sol visant à réduire les tempêtes de poussière). Ainsi, une modification proposée au fonctionnement des entreprises peut entraîner une variation du bien-fondé des résultats, en fonction du point de vue privé ou public. L'analyse permet aux coûts et avantages tant privés que publics d'être insérés dans le cadre du processus décisionnel de manière cohérente. En se fondant sur une comparaison des deux types de décisions, on peut évaluer le bien-fondé d'une intervention dans le secteur public visant à appuyer ou à contester les décisions du secteur privé.

Certains des coûts liés aux PSAF sont évidents. L'élaboration d'un plan et sa mise en oeuvre comportent des coûts initiaux de gestion (fixes), notamment des coûts ponctuels associés aux modifications des installations (coûts fixes en capital liés à l'observation). Des coûts de gestion et d'observation permanents (variables) sont attribuables à l'exploitation du système, aux augmentations de salaire ou à l'embauche, à la formation continue du personnel, au matériel informatique, à la mise à jour des logiciels de tenue de registres, etc. Par ailleurs, d'autres coûts sont plus difficilement perceptibles. Si les systèmes ne sont pas obligatoires, certains coûts sont à prévoir lorsqu'il s'agit de distinguer les produits qui sont conformes aux PSAF de ceux qui ne le sont pas, dans le but d'assurer la qualité des produits offerts aux consommateurs. La garantie de qualité des PSAF est impossible à discerner à l'achat des produits ou même après consommation. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place des moyens de vérifier si les produits ont été transformés conformément à ces normes. Ce processus entraînera des coûts associés à la surveillance des procédés de production, ainsi que des coûts découlant des mesures prises contre les producteurs qui échappent aux normes ou qui ne sont pas disposés à s'acquitter de leurs obligations.

Un large éventail d'avantages éventuels ont aussi été intégrés au cadre aux fins d'évaluation des PSAF. Ces avantages tendent à être moins manifestes que les coûts, et illustrent plus concrètement l'importance d'utiliser un cadre formel. Par exemple, au moment où les préoccupations internationales en matière de salubrité des aliments prennent de l'ampleur, le fait de disposer d'un PSAF favorise l'accès aux marchés étrangers. Le programme mis en place contribue également à la différenciation des produits canadiens sur les marchés étrangers et permet aux producteurs d'obtenir un prix avantageux pour leurs produits. Il peut aussi aider à rehausser la réputation des aliments canadiens à l'échelle internationale, et ainsi établir une clientèle fidèle aux quatre coins du monde.

Les PSAF peuvent être avantageux pour les consommateurs parce qu'ils permettent de réduire les coûts engagés pour approfondir leurs connaissances liées à la salubrité des aliments sur le marché. Les producteurs peuvent eux aussi y trouver leur compte, car ces programmes contribuent à réduire les dépenses visant à renforcer la confiance des consommateurs envers leurs produits ou encore les coûts de production découlant d'une amélioration liée à l'utilisation des intrants ou une augmentation des extrants (par une réduction du nombre des condamnations ou des retraits de produits du marché). Des avantages pourraient aussi être observés au sein de la chaîne d'approvisionnement, notamment une diminution des pertes lors du transport et de la surveillance hors ferme.

L'un des principaux avantages serait la réduction des coûts de responsabilité engagés pour retracer les produits dans la chaîne d'approvisionnement en cas de défaillance dans le système de salubrité des aliments. La capacité d'identifier l'exploitation responsable permet de réduire le nombre de fermes dont les produits doivent être retirés du marché et d'augmenter la vitesse du traitement d'un animal malade ou des mesures à prendre en cas de contamination du bétail. Le fait d'identifier les entreprises qui échappent au système de salubrité des aliments comporte aussi des avantages (par ex. un agriculteur ou une agricultrice qui croit qu'il ou elle n'a pas à réduire l'utilisation de pesticides parce que les autres agriculteurs le feront, ce qui rendra son taux élevé de pesticides imperceptible si tous les produits sont mélangés dans les silos à grains).

Bon nombre des scénarios concernant les coûts et avantages peuvent être exprimés en termes relatifs à l'assurance, c'est-à-dire que les coûts engagés par les PSAF ne préviendraient pas les incidents, mais permettraient d'en réduire les risques. Étant donné que certains problèmes liés à la salubrité des aliments (tels qu'une flambée de fièvre aphteuse) peuvent grandement diminuer le revenu de nombreux agriculteurs, la collaboration de chacun d'entre eux visant à améliorer la salubrité des aliments sert d'assurance pour réduire les risques d'un événement aux conséquences très coûteuses qui toucherait un grand nombre d'agriculteurs.

Le cadre coûts-avantages des PEF est semblable à celui des PSAF. Ils comportent des coûts fixes et variables, liés à l'élaboration et à l'exécution d'un plan. On compte également des coûts de surveillance et d'application engagés pour le respect des plans et la prise de mesures disciplinaires à l'endroit de ceux qui manquent à leurs obligations.

Si le plan de l'exploitation indique que des pratiques environnementales inacceptables ont lieu lors des travaux agricoles, cela peut entraîner des coûts d'atténuation liés à la réduction des effets sur l'environnement. Ces derniers peuvent englober des coûts d'immobilisations tels que l'installation de systèmes de manutention du fumier plus élaborés et des coûts variables comme le changement des rations visant à réduire la quantité de phosphore contenu dans les matières fécales. Quant aux PSAF, ils peuvent entraîner des coûts liés à la différenciation des produits conformes aux PEF de ceux qui ne le sont pas.

Les avantages des PEF proviennent de la réduction des coûts d'information portant sur le respect de l'environnement des procédés employés dans la production d'aliments, et ainsi de l'accroissement de la confiance des consommateurs à l'égard de l'industrie alimentaire. Ils peuvent également contribuer à établir une image de marque pour les produits canadiens quant au respect de l'environnement et à réduire les coûts engagés pour satisfaire aux exigences de l'accès aux marchés des pays importateurs. Les agriculteurs peuvent bénéficier d'un meilleur statut sur le plan personnel et communautaire en améliorant leur gestion de l'environnement. Une production établie en fonction d'un environnement durable tend à améliorer la qualité de vie des Canadiens et à réduire les effets néfastes des déversements de produits toxiques et d'autres accidents environnementaux sur la santé humaine. Les effets externes et les responsabilités se rapportant aux problèmes de qualité de l'air et d'odeurs (nuisance) sont portés à diminuer. Des répercussions positives, comme l'assainissement des habitats fauniques et la réduction des gaz à effet de serre, peuvent se manifester dans les écosystèmes.

Encore une fois, certains des avantages et des coûts possibles peuvent être abordés de l'angle d'une assurance, c'est-à-dire que les coûts peuvent être considérés comme des coûts supplémentaires visant à réduire la probabilité que surviennent des situations catastrophiques rares. On peut également modifier le cadre d'analyse pour tenir compte des aspects à long terme qui caractérisent les avantages pour l'environnement.

En plus de catégoriser les avantages et les coûts des PSAF et des PEF fondés sur le plan HACCP, on a analysé les effets des modifications qui touchent différentes parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, pour que le secteur privé tire parti d'un PSAF fondé sur le plan HACCP, il faudra procéder à des changements relativement à la surveillance des produits agricoles tout le long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au consommateur final. Les entreprises participant à la chaîne d'approvisionnement devront engager des coûts afin que des normes alimentaires rigoureuses soient appliquées d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement et que les consommateurs soient tenus au courant des avantages qu'ils en tirent. Les différents participants à la chaîne d'approvisionnement pourraient également devoir partager tout accroissement de leurs revenus découlant des modifications apportées. S'il y a lieu, on définit les facteurs qui déterminent la répartition des coûts et des avantages entre les participants.

Les coûts et avantages des secteurs individuels varient selon des facteurs tels que le degré de participation de l'industrie à l'exportation et la notoriété de la marque associée aux produits. Au besoin, on souligne ces différences de même que leur incidence sur l'efficacité des PSAF et des PEF.



Chapitre 2

L'industrie du boeuf

Dans l'industrie canadienne du boeuf, la production est souvent segmentée verticalement au niveau de la ferme, les exploitations de naissance étant des entreprises distinctes des parcs d'engraissement qui engraisent les veaux pour l'abattage. Ces parcs sont des entreprises intensives tandis que les exploitations de naissance sont extensives. Cela mène à des préoccupations et à des remèdes très différents pour ce qui est autant de la salubrité des aliments à la ferme que de la planification environnementale. Les naisseurs se situent aussi plus loin des consommateurs finals dans les chaînes d'approvisionnement du boeuf. Par conséquent, le présent rapport analyse de façon séparée les exploitations de naissance et les parcs d'engraissement.

La production bovine est répartie dans toutes les régions du Canada, l'Alberta et l'Ontario étant les principaux producteurs. L'environnement marchand et agronomique dans lequel chacune de ces industries fonctionne diffère considérablement. Par conséquent, des analyses séparées sont faites pour les incidences éventuelles des PSAF et des PEF en Alberta et en Ontario. Si on estime que ces deux provinces sont très représentatives de la production bovine, les lecteurs doivent quand même appliquer les résultats du présent rapport aux autres régions du pays avec prudence. En raison des ressources de recherche limitées, les autres régions productrices de boeuf n'ont pas été incluses directement dans l'analyse bien que l'opinion d'un grand nombre de personnes ait été sollicitée.

L'analyse a consisté notamment à repérer les initiatives en cours dans le domaine de la salubrité des aliments à la ferme et de l'environnement en Alberta et en Ontario. On a évalué ces initiatives afin de déterminer leurs objectifs, la façon dont elles fonctionnent en pratique et l'ampleur de leur mise en oeuvre. Cette information a été résumée dans le présent rapport. Des questionnaires traitant des PSAF et des PEF ont été élaborés pour les enquêtes menées auprès d'intervenants de l'industrie. Ils sont fondés sur le cadre conceptuel et sur l'information recueillie au sujet des initiatives en cours dans le domaine de la salubrité des aliments à la ferme et de la planification environnementale. Le questionnaire concernant les PSAF est reproduit à l'annexe A et le questionnaire concernant les PEF, à l'annexe B.

On a demandé à des représentants à divers niveaux d'organisations agricoles, de gouvernements et de la chaîne d'approvisionnement du boeuf de participer à ce projet en tant que membres de l'industrie du boeuf bien informés. Les résultats des interviews ont été compilés. Le chapitre des renseignements généraux, qui explique les initiatives en cours dans le domaine de la salubrité des aliments et de l'environnement, est suivie d'une version abrégée des commentaires formulés par les intervenants de l'industrie. Les résultats sont aussi présentés sous forme de tableaux à la fin de chaque chapitre.



Chapitre 3

PSAF dans l'industrie du boeuf

3.1 Programmes en cours dans le domaine de la salubrité des aliments à la ferme au Canada : renseignements généraux

3.1.1 Introduction

Divers programmes de salubrité des aliments ont été élaborés et mis en oeuvre dans l'industrie canadienne du boeuf. Au niveau des producteurs, le Canada a commencé à élaborer des PSAF en 1997. Financée par le gouvernement fédéral, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a coordonné l'élaboration d'un PSAF canadien couvrant tous les produits agricoles fondé sur les principes HACCP et qui vise à faire accepter les produits canadiens à l'échelle internationale (FCA, 1997, p. 9). Quatorze organisations de producteurs nationales avaient, en 2002, obtenu du financement pour élaborer des PSAF se rapportant à leurs produits, dont l'industrie bovine et son initiative *La qualité commence ici*. En avril 2004, AAC a annoncé un nouvel investissement de 80 millions de dollars sur quatre ans visant à aider les producteurs à mettre en oeuvre des systèmes de salubrité des aliments dans le cadre du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA). Des fonds sont disponibles pour des ateliers visant à faire connaître ces systèmes et pour leur mise en oeuvre. Cet investissement s'ajoute au financement initial alloué au PCSQA qui a été annoncé en décembre 2003 et qui a procuré 62 millions de dollars en fonds pour la promotion des systèmes de traçabilité et de salubrité et de qualité des aliments (AAC, communiqué de presse, 2003). Au niveau des transformateurs, l'acceptation volontaire du Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a facilité l'introduction du HACCP dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf. Le but du PASA/HACCP consiste à garantir que les produits agroalimentaires sont transformés d'une manière sûre. Si le PASA/HACCP a été un programme volontaire pour les usines de conditionnement des viandes inspectées par le fédéral, un projet de modification aux règlements visant à rendre le PASA obligatoire dans tous les établissements et entrepôts bovins et avicoles a été annoncé dans la Partie I de la Gazette du Canada, le 23 août 2003. La publication finale des modifications au Règlement sur l'inspection des viandes a été faite le 12 décembre 2004. En décembre 2004, 86 % des établissements bovins et avicoles immatriculés au fédéral auront un an pour se conformer au nouveau règlement.

Le HACCP est un système préventif en matière de salubrité des aliments, reconnu à l'échelle internationale. Il est efficace au plan des coûts parce qu'en permettant de détecter un problème de salubrité dans un produit non fini au cours du processus de production, il évite qu'on doive détruire (ou modifier considérablement) un produit final après qu'il a été produit (Unnevehr et Jensen, 1996). Des points de contrôle critiques sont établis à différentes étapes du processus de production où un contrôle peut être exercé et où un danger pour la salubrité d'un aliment peut être prévenu, éliminé ou réduit à des niveaux acceptables (ACIA, 1996). Dans l'industrie du boeuf, le HACCP est basé sur les sept principes (Association canadienne des éleveurs de bovins, 2000) suivants :

1. *Recensement des dangers biologiques, chimiques et physiques qui pourraient réduire la salubrité du boeuf.*
2. *Détermination des procédures de production où les dangers peuvent être prévenus ou éliminés – procédures de gestion critiques (PGC).*
3. *Établissement des limites qui assurent que chaque PGC est sous contrôle.*
4. *Réalisation régulière d'observations ou de tests pour surveiller chaque PGC.*
5. *Détermination des mesures correctives à prendre dans les cas où la surveillance signale un problème.*
6. *Vérification que toutes les PGC fonctionnent bien.*
7. *Établissement d'un système de tenue de dossiers efficace qui rend compte des activités liées au plan HACCP.*

Le programme *La qualité commence ici* (QCI) de l'Association canadienne des éleveurs de bovins (ACEB) utilise un modèle HACCP pour les exploitations de naissance et les parcs d'engraissement. Fondé sur le HACCP, le programme QCI est un programme volontaire et des vérifications par une tierce partie sont faites par les gouvernements provinciaux. Il est décrit ci-après.

3.1.2 Programme *La qualité commence ici* de l'ACEB – exploitations de naissance

Le programme QCI s'adressant aux exploitations de naissance définit les procédures à suivre pour y adhérer. Il inclut notamment les sept activités suivantes qui se rapportent chacune à un principe du HACCP. Les activités visées par le programme QCI ne sont pas toutes indiquées ici.

1. *Identification unique de l'animal. Cet aspect du programme QCI est maintenant obligatoire pour toutes les exploitations d'élevage de bovins au Canada en vertu des règlements de l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB).*
2. *Tenue de dossiers. Cela inclut les dossiers relatifs à l'inventaire des bovins, au traitement des maladies, à la gestion des animaux morts, aux ventes et aux achats de bétail, et aux périodes de retrait des médicaments.*
3. *Entretien des installations de manutention du bétail. Cela consiste notamment à garder les installations propres et sûres. Les remorques de transport doivent aussi être sûres et propres.*
4. *Utilisation sans risque des médicaments vétérinaires. Cela consiste notamment à entretenir une relation professionnelle avec un vétérinaire, à élaborer un programme préventif de gestion sanitaire du troupeau, à suivre les indications données sur les étiquettes des médicaments et à respecter les périodes de retrait des médicaments.*

5. *Réforme des bovins du troupeau selon les recommandations des entreprises de conditionnement des viandes. Cela consiste aussi à élaborer un protocole d'urgence en cas d'éclosion d'une maladie grave.*
6. *Alimentation. Cela consiste notamment à modifier les rations alimentaires en fonction des vagues de température et à surveiller l'eau que les animaux boiront et les pâturages où ils se nourriront. Les aliments doivent être achetés auprès de fournisseurs de bonne réputation uniquement.*
7. *Traitement des veaux au pis. Cela inclut les bonnes techniques de castration, les vaccinations aux moments indiqués, la manutention sûre des veaux, l'observation des sites d'injection recommandés sur l'animal et le suivi des aiguilles brisées.*

3.1.3 Programme *La qualité commence ici de l'ACEB et parcs d'engraissement*

Le texte qui suit décrit le plan HACCP appliqué aux parcs d'engraissement. Il est tiré du manuel *Good Production Practices for Feedlots* (ACEB, 2000).

1. *Recensement des dangers biologiques, chimiques et physiques qui pourraient réduire la salubrité du boeuf. Cela consiste notamment à recenser les résidus chimiques issus des produits vétérinaires, les dangers physiques comme les aiguilles brisées et les dangers biologiques tels que les bactéries.*
2. *Détermination des procédures de gestion critiques (PGC) de la production permettant de prévenir ou d'éliminer les dangers.*
3. *Établissement des limites qui assurent que chaque PGC est sous contrôle.*
4. *Réalisation régulière d'observations ou de tests pour la surveillance de chaque PGC. Cela inclut un examen des dossiers, des évaluations du rendement du personnel et des tests sur l'eau et l'alimentation du bétail.*
5. *Détermination des mesures correctives à prendre dans les cas où la surveillance signale un problème. Cela consiste notamment à informer les fournisseurs d'aliments pour bétail de la mauvaise qualité de leurs produits, à ne pas remettre aux entreprises de conditionnement des viandes les bovins qui présentent des dangers chimiques ou physiques et à informer les entreprises de conditionnement des viandes des animaux suspects.*
6. *Vérification du bon fonctionnement de toutes les PGC. Cela inclut l'examen des dossiers, l'administration de tests sur l'alimentation du bétail et l'eau et l'administration de tests sur les carcasses.*
7. *Établissement d'un système de tenue de dossiers efficace qui rend compte des activités liées au plan HACCP. Cela inclut des dossiers concernant les aliments du bétail, l'eau, les litières, les produits pharmaceutiques, l'élimination des animaux morts, le matériel, l'utilisation du fumier et les vaccinations du bétail.*

3.1.4 Évolution future du programme *La qualité commence ici*

Le 11 mai 2004, on avait mené à bien un examen technique du programme de l'Association canadienne des éleveurs de bovins *La qualité commence ici* pour la production de boeuf de qualité vérifiée. Au cours de cet examen technique – première partie menée dans le cadre du processus de reconnaissance dirigé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), une équipe composée d'experts fédéraux, provinciaux et territoriaux a examiné et évalué le modèle générique HACCP et le manuel du producteur de l'organisation de producteurs nationale pour

déterminer si le programme était valable du point de vue technique et s'il respectait les principes HACCP. Le programme doit encore franchir plusieurs étapes avant d'obtenir la reconnaissance du gouvernement.

Le programme QCI vérifié est administré au niveau provincial même s'il s'agit d'un programme national. Cela permettra aux gouvernements provinciaux d'influer dans une certaine mesure sur la vérification par une tierce partie. Les porte-parole de l'industrie espèrent que le programme QCI vérifié sera neutre au plan des coûts pour les producteurs dans chacune des provinces. Le programme vérifié est censé utiliser des vérificateurs de tierce partie privés chevronnés. Le programme de formation des vérificateurs sera approuvé par l'ACIA et les rapports des vérificateurs privés y seront soumis (McNabb, 2003).

Le programme QCI ne s'étend pas à l'environnement et les vérificateurs ne testeront pas les marqueurs environnementaux. Toutefois, les porte-parole de l'industrie ont laissé entendre que les vérificateurs pourraient un jour surveiller les éleveurs de bovins de boucherie (ou producteurs) du point de vue de la salubrité des aliments, de la gérance de l'environnement et du bien-être des animaux. Ils ont indiqué que l'infrastructure du programme permet d'ajouter de nouvelles composantes telles que la gérance de l'environnement (McNabb, 2003).

Les premières années, le programme QCI vérifié inclura une vérification par une tierce partie aléatoire continue des exploitations d'élevage de bovins. Un examen effectué à la fin de cette période servira à déterminer si une telle vérification devrait être maintenue. Les porte-parole de l'industrie espèrent que la possibilité d'appliquer le volet vérification du programme QCI à d'autres groupes de produits permettra à l'ensemble de l'industrie agricole de réaliser des économies importantes au plan des coûts. Les intervenants de l'industrie ont aussi indiqué qu'ils espéraient que le programme QCI vérifié permettra le développement de chaînes d'approvisionnement du boeuf différenciées privées. Autrement dit, le programme QCI ne serait qu'une première ou un « tremplin » vers un tel développement au Canada. On ne prévoit pas que l'adhésion au programme QCI vérifié permette d'obtenir le prix fort sur le marché du boeuf; toutefois, les éleveurs de bovins de boucherie qui se joignent au programme QCI pourraient profiter de rabais (McNabb, 2003).

3.1.5 Programme du boeuf nourri au maïs de l'Ontario

En 1999, la *Ontario Cattle Feeders Association* (OCFA) a commencé à élaborer le *Ontario Corn Fed Beef* program -OCFB (programme du boeuf nourri au maïs de l'Ontario) dans le but de différencier le boeuf de cette province. Le programme est volontaire et n'est pas encore largement adopté par les éleveurs de bovins de boucherie de l'Ontario. Toutefois, il est unique parce qu'il intègre la qualité des produits, la salubrité des aliments à la ferme et les PEF.

Les éleveurs de bovins de boucherie doivent se livrer à de nombreuses pratiques pour être reconnus par le programme. Celui-ci ressemble au programme QCI en ce sens qu'il comporte des règles concernant les vérifications de la qualité des aliments du bétail, la prévention des meurtrissures animales, la sécurité dans la manutention du bétail, la tenue de dossiers détaillés et les bons sites d'injection. Toutefois, l'OCFB diffère du programme QCI actuel en ce sens que tous les producteurs doivent suivre le *Provincial Livestock Medicine Course* (cours provincial sur les médicaments pour le bétail) et le *Quality Assurance Course* (cours sur l'assurance de la qualité) de l'OCFB et avoir un plan environnemental de la ferme de l'Ontario approuvé pour faire partie de l'OCFB. De plus, la ration alimentaire doit être composée à 80 % de maïs et une vérification à la ferme annuelle par une tierce partie est en place. Le programme a donné accès à des marchés de la viande spécialisés et les boucheries spécialisées en font maintenant une promotion active. Les

produits du boeuf étiquetés OCFB commandent le prix fort sur le marché, mais ces gains n'ont pas été réalisés ni transmis aux parcs d'engraissement ou aux exploitations de naissance le long de la chaîne d'approvisionnement.

Les trois prochaines sections présentent les renseignements tirés des interviews réalisées auprès d'intervenants de l'industrie. On y analyse les évaluations des naisseurs, des exploitants de parcs d'engraissement et des représentants des associations de producteurs concernant l'importance relative des avantages et des coûts recensés dans le cadre conceptuel. La section 3.5 donne une évaluation qualitative générale des coûts et des avantages des PSAF dans l'industrie canadienne du boeuf.

3.2 Réactions des naisseurs par rapport aux programmes de salubrité des aliments à la ferme

3.2.1 Commentaires de l'Ontario

On a demandé aux exploitations de naissance de préciser leurs réactions par rapport aux PSAF et leur expérience connexe. Environ 40 % des naisseurs ont suivi le *Livestock Medicine Course* à des fins d'assurance de la qualité en Ontario. Le cours sera bientôt obligatoire pour les exploitants qui souhaitent acheter des produits pharmaceutiques pour leur bétail. De nombreux naisseurs ontariens ne semblent pas savoir que le programme QCI existe. Cela ne signifie toutefois pas qu'ils n'utilisent pas les pratiques de production généralement acceptées. Nombre d'entre eux, sinon la plupart, peuvent suivre des procédures QCI sans être au courant du programme.

Dans le cas des exploitations de naissance, les coûts d'assurance de la qualité initiaux incluent le temps et des frais d'inscription de 50 \$ au *Livestock Medicine Course*, qui doit être renouvelé tous les cinq ans. Il y a aussi des coûts variables importants tels que ceux liés à la tenue de dossiers détaillée, qui inclut le maintien d'un dossier sur les médicaments vétérinaires avec les numéros de série. Un certain nombre de naisseurs estiment que tout nouveau programme d'assurance de la qualité ne fera qu'ajouter des coûts à leurs activités étant donné que les frais additionnels de tenue de dossiers pourraient excéder toute économie d'efficience possible au niveau de la production.

Il n'y a actuellement aucun coût associé à la surveillance par une tierce partie. La plupart des exploitations de naissance ne reçoivent pas de rétroaction des autres niveaux le long de la chaîne d'approvisionnement du boeuf concernant la qualité des carcasses. Elles estiment que s'il fallait maintenir une telle surveillance, celle-ci pourrait être assurée par le même vérificateur qui fait les vérifications des PEF. Un système d'assurance de la qualité pourrait être intégré au système actuel de l'ACIB parce qu'il faut absolument améliorer le fonctionnement des programmes.

Les naisseurs rejoints ne croient pas que le système de suivi du bétail de l'ACIB actuel réduit l'asymétrie de l'information. Les exploitations actuelles d'élevage de bovins de boucherie sont considérées comme sûres. Toutefois, ces producteurs estiment que plus de renseignements sur la salubrité des aliments devraient être fournis aux consommateurs. Il se peut qu'un système de salubrité du boeuf plus coordonné entre les diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement permette aux détaillants de faire moins de tests sur les produits du boeuf. Les exploitations de naissance ont laissé entendre que le système actuel de l'ACIB réduira les risques de poursuites en responsabilité intentées par les consommateurs et l'étendue de ces poursuites. Dans l'éventualité de l'éclosion d'une maladie catastrophique, le système actuel pourrait réduire considérablement les coûts suivant la contamination. Selon de nombreux intervenants de l'industrie, il est dangereux d'élaborer un système de différenciation des produits du boeuf basé sur la salubrité. On pense en général que tout le boeuf doit offrir le même niveau de salubrité à la consommation et

que le boeuf ne devrait être différencié que selon d'autres caractéristiques de la qualité. Un système de salubrité du boeuf coordonné pourrait garantir un produit plus sûr et accroître en même temps la confiance des consommateurs.

3.2.2 Commentaires de l'Alberta

Les intervenants de l'industrie albertaine rapportent que la technologie permet, à l'heure actuelle, de réduire les coûts de tenue de dossiers que doivent engager les éleveurs de bovins de boucherie. Les étiquettes d'identification par radio-fréquence (EIRF) permettent de suivre automatiquement le bétail à l'aide de logiciels informatiques. Le logiciel lie automatiquement le numéro d'étiquette à des données recueillies précédemment. Il permet aussi de télécharger en amont vers les usines de conditionnement des viandes les données animales ou de télécharger en aval les données sur les carcasses depuis ces usines. Ce système réduit au minimum les coûts de tenue de dossiers quotidiens à engager aux fins de la salubrité du boeuf.

Toutefois, la mise en oeuvre d'un tel système d'étiquetage demeure un coût d'immobilisations important pour une exploitation d'élevage de bovins de boucherie qui souhaite avoir un programme de salubrité du boeuf à la ferme. Les coûts variables pourraient être importants aussi. Ceux-ci incluent la rémunération des vétérinaires et des teneurs de livres. D'après des intervenants de l'industrie, le niveau de tenue de dossiers requis en raison des préoccupations des consommateurs augmentera dans les années à venir et que les coûts de tenue de dossiers additionnels continueront d'excéder les économies d'efficience possibles au niveau de la production. Toutefois, l'Agence canadienne d'identification du bétail a annoncé qu'à compter de janvier 2005 les étiquettes d'oreille seront remplacées par des étiquettes EIRF, ce qui permettra de retracer les bovins jusqu'à leur ferme d'origine. Par conséquent, ces coûts seront alors assumés par tous les producteurs.

Un certain nombre de naisseurs ne pensent pas que la vérification par une tierce partie à la ferme soit essentielle à la salubrité du boeuf à la ferme. Pour en arriver à cette conclusion, ils se basent sur le contact constant qu'ils ont avec les vétérinaires et les usines de conditionnement des viandes qui leur fournissent de la rétroaction sur la qualité des carcasses. Toutefois, il se peut que la vérification par une tierce partie à la ferme soit coordonnée à l'avenir avec les vérificateurs des PEF.

Il importera que tout système de salubrité du boeuf soit intégré au système de retraçage du bétail actuel de l'ACIB pour améliorer l'information. Les programmes d'assurance de la qualité ou les chaînes d'approvisionnement du boeuf futurs pourraient aussi être inclus et intégrés au système actuel. Les exploitations de naissance estiment que toute la chaîne d'approvisionnement du boeuf gagnait en coordination en raison des préoccupations au sujet de la salubrité du boeuf. Elles croient que les systèmes de production bovine actuels sont sûrs et que la mise en oeuvre de programmes formels basés sur le HACCP ne les rendra probablement pas plus sûrs. Toutefois, les programmes formels pourraient être importants en rassurant encore plus les consommateurs sur la salubrité des aliments.

Les intervenants de l'industrie estiment que la menace bactérienne qui s'exerce sur le boeuf haché ne permettra pas aux détaillants de faire moins de tests sur les produits du boeuf. De plus, le système actuel de l'ACIB devrait réduire les risques de poursuites en responsabilité intentées par les consommateurs et l'étendue de ces poursuites. Comme leurs collègues ontariens, les producteurs albertains estiment que le système actuel pourrait réduire considérablement les coûts suivant la contamination dans l'éventualité de l'éclosion d'une maladie catastrophique. Par conséquent, les coûts en cours associés au HACCP à la ferme peuvent être considérés en partie

comme fonctionnant comme une prime d'assurance payée pour se protéger contre des événements peu probables. On espère que l'accès aux marchés qu'a le boeuf canadien augmente du fait que les consommateurs le perçoivent comme plus sûr que le boeuf des autres pays sur le marché international.

3.3 Réactions des exploitants des parcs d'engraissement par rapport aux programmes de salubrité des aliments à la ferme

3.3.1 Commentaires de l'Ontario

On estime que 20 % des parcs d'engraissement en Ontario participent à l'OCFB. La participation au programme s'accompagne d'un certain nombre de coûts dont les coûts d'assurance de la qualité initiaux qui incluent le temps et les frais d'inscription à des cours. Il y a aussi des coûts variables tels que ceux liés à la tenue de dossiers détaillée. Il n'y aurait peut-être pas de coût additionnel associé à un rationnement contenant 80 % de maïs. Des intervenants de l'industrie estiment que tout nouveau programme d'assurance de la qualité ne fera qu'ajouter aux coûts des parcs d'engraissement. On s'attend à ce que les coûts additionnels de tenue de dossiers excèdent toute économie d'efficacité possible au niveau de la production.

Un certain nombre d'exploitants de parcs d'engraissement ontariens ne considèrent pas que la vérification par une tierce partie à la ferme est essentielle à la salubrité du boeuf à la ferme, parce que les usines de conditionnement des viandes fournissent de la rétroaction sur la qualité des carcasses. D'autres encore indiquent que le PSAF ne devrait pas être coordonné au PEF. On pense que les compétences requises en matière de surveillance de la salubrité des aliments à la ferme diffèrent assez de celles requises en matière de surveillance environnementale pour qu'il soit difficile de combiner les deux tâches. On a aussi laissé entendre que le système actuel de l'ACIB est conçu uniquement pour le retraçage d'urgence et que tous les systèmes d'assurance de la qualité devraient en être distincts. C'est actuellement le cas de l'OCFB. Par conséquent, la mesure dans laquelle les programmes de salubrité des aliments à la ferme et les programmes d'assurance de la qualité peuvent être liés au système de l'ACIB est un sujet très controversé dans l'industrie du boeuf.

Tout comme les naisseurs, les exploitants de parcs d'engraissement ontariens hésitent à baser la différenciation des produits du boeuf sur la salubrité du boeuf. Ils estiment que tout le boeuf doit offrir le même niveau de salubrité à la consommation, de sorte que les PSAF sont plus susceptibles d'accroître la confiance des consommateurs qu'une augmentation mesurable de la salubrité du boeuf canadien. Des segments de l'industrie demeurent de toute évidence non convaincus que les procédures mises en oeuvre dans le cadre des PSAF pour le boeuf réussiront à améliorer la salubrité du boeuf (par ex. en réduisant les cas ou les risques de cas d'*E. coli*).

3.3.2 Commentaires de l'Alberta

Les exploitants de parcs d'engraissement albertains laissent entendre que les détaillants de boeuf veulent une assurance de la qualité et une vérification de la source, mais que les consommateurs ne se préoccupent pas tous de l'assurance de la qualité. Des exploitants de parcs d'engraissement estiment aussi que les pressions en faveur de la vérification de la source viennent du secteur public, d'après les perceptions qu'ont les gouvernements de ce que les consommateurs de boeuf recherchent.

Les exploitants de parcs d'engraissement de l'Alberta indiquent que le coût d'immobilisations le plus important à engager pour mettre en oeuvre un PSAF est celui de l'informatisation de la tenue des dossiers. Les coûts variables incluent les mises à jour logicielles, la rémunération des vétérinaires et la tenue de dossiers. De nombreux parcs d'engraissement reçoivent constamment de la rétroaction sur la qualité des carcasses des usines de conditionnement des viandes. Cette information peut être conjuguée à l'avenir avec la vérification du PSAF et du PEF pour donner une assurance de la salubrité et de la qualité plus globale aux clients en aval. Les exploitants de parcs d'engraissement divergent beaucoup d'opinion quant à savoir si le système actuel de l'ACIB peut être coordonné à un système d'information sur la chaîne d'approvisionnement privé. Ils sont également loin de s'entendre sur la relation entre l'efficacité des parcs d'engraissement et les PSAF. Certains prétendent que les parcs d'engraissement deviennent plus efficaces avec le système de salubrité, tandis que d'autres ont indiqué que le temps et les coûts accrus nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes de salubrité excèdent les économies d'efficacité au niveau de la production qui pourraient provenir des programmes. Il faudrait quantifier de façon plus approfondie le compromis coûts-avantages éventuels pour déterminer si les économies d'efficacité pourraient excéder les coûts de gestion et les coûts de conformité dans certains types de parcs d'engraissement.

Les exploitants des parcs d'engraissement albertains ne s'entendent pas non plus à savoir si un système de salubrité du boeuf coordonné permettrait aux détaillants de faire moins de tests sur les produits du boeuf. Les exploitants de parcs d'engraissement ont convenu que le système actuel de l'ACIB devrait réduire le nombre de poursuites en responsabilité intentées par les consommateurs. Dans l'éventualité de l'éclosion d'une maladie catastrophique, le système actuel devrait contribuer à réduire les coûts suivant la contamination.

Les exploitants de parcs d'engraissement indiquent que le programme de salubrité appliqué en ce moment à la chaîne d'approvisionnement du boeuf accroît la coordination entre les différents acteurs le long de la chaîne d'approvisionnement, sauf entre les exploitations de naissance et les parcs d'engraissement. Ils croient fermement qu'il faille renforcer le lien entre ces deux groupes. Ils espèrent que l'accès du boeuf canadien aux marchés étrangers peut être accru par une perception positive des consommateurs basée sur la salubrité et la différenciation des produits du boeuf.

3.4 Commentaires de l'ACEB concernant la salubrité des aliments à la ferme

Les porte-parole de l'industrie à l'ACEB prévoient que tous les éleveurs de bovins de boucherie devront être reconnus à l'avenir comme adhérant au programme QCI afin de continuer de faire des affaires. Même si le gouvernement ne rend pas la participation obligatoire, il est probable que les détaillants, les transformateurs et les consommateurs de boeuf finiront par exiger que leur boeuf provienne d'unités de production conformes au programme QCI. Ce programme n'est pas conçu en vue de la différenciation des produits du boeuf, mais plutôt pour créer un niveau de salubrité de base (bons sites d'injection) et de qualité de base (meurtrissures minimales) pour tout le boeuf canadien. Il ne constitue qu'une composante de base du développement éventuel des chaînes d'approvisionnement du boeuf différenciés privées (McNabb, 2003).

Le coût initial le plus important devrait être le temps consacré à la planification liée au programme QCI. Les coûts variables sont importants; ils incluent la tenue de dossiers et le coût de la vérification par une tierce partie. Les coûts de vérification devront couvrir les coûts de formation des vérificateurs indépendants. Le vétérinaire d'un parc d'engraissement ne peut pas faire la vérification parce qu'il y a conflit d'intérêts. Il reste à voir si les coûts de vérification doivent être

assumés par chaque producteur ou payés par un fonds de sources publiques. Les éleveurs de bovins de boucherie pourraient aussi verser un petit montant pour l'administration du programme QCI (McNabb, 2003).

Un certain nombre d'intervenants de l'industrie croient que le système d'identification du bétail de l'ACIB se prête déjà au développement de chaînes d'approvisionnement du boeuf différenciées privées (McNabb, 2003). Le système de l'ACIB permet à l'ACIA de faire un retraçage rapide dans le cas de l'éclosion d'une maladie. L'information contenue dans la base de données de l'ACIB est confidentielle. Toutefois, il se peut que l'ACIB permette qu'on utilise ses numéros d'étiquetage du bétail à des fins d'identification du bétail dans les chaînes d'approvisionnement du boeuf privées. Cela permettrait qu'un même animal ait un seul numéro d'identification. De plus, il se peut que l'information contenue dans la base de données de l'ACIB soit diffusée si les parties concernées l'autorisent, même au risque de controverses. Cela aiderait aussi les chaînes d'approvisionnement du boeuf privées distinctes à élaborer leur propre système d'information.

Le système de tenue de dossiers détaillé qu'exige le programme QCI pourrait permettre aux éleveurs de bovins de boucherie de réaliser des économies d'efficacité opérationnelle. De l'avis de certains porte-parole de l'industrie, le programme pourrait faire augmenter les prix du bétail demandés par les naisseurs et les parcs d'engraissement. Actuellement, les usines de conditionnement des viandes offrent des prix moins élevés pour le bétail à cause des meurtrissures et d'autres éléments indésirables. Si les meurtrissures diminuent parce que les producteurs adoptent le programme QCI, les prix pourraient augmenter en conséquence parce que les usines de conditionnement des viandes seront plus certaines de la qualité des carcasses. On estime qu'une fois le programme QCI bien implanté dans l'industrie, ces usines pourraient commencer à payer pour d'autres attributs tels que la tendreté (McNabb, 2003). Ces surcharges pourraient évoluer en fonction de l'existence de nouvelles chaînes d'approvisionnement du boeuf différenciées privées, lesquelles seraient distinctes du programme QCI, mais pourraient s'en servir comme assurances additionnelles.

Des intervenants de l'industrie estiment que le programme QCI va améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement. Les usines de conditionnement des viandes vont réaliser des économies d'efficacité si les meurtrissures du bétail diminuent. On estime que l'éducation des consommateurs concernant les initiatives en matière de salubrité des aliments prises dans l'industrie va être importante. Le système de traçabilité du bétail de l'ACIB pourrait réduire les risques de poursuites en responsabilité intentées par les consommateurs et l'importance de ces poursuites si la source de tout problème peut être identifiée avec précision et si la défense peut montrer que la partie défenderesse a fait preuve de diligence raisonnable lorsqu'une poursuite en responsabilité est intentée. Le fait de prouver que le produit est conforme à un système HACCP pourrait aider une défense (McNabb, 2003).

Dans l'éventualité de l'éclosion d'une maladie catastrophique, on espère que le système actuel réduira les coûts suivant la contamination. Toutefois, le niveau des économies au plan des coûts dépendra de la nature de la maladie (McNabb, 2003). Les porte-parole de l'industrie croient que les consommateurs profiteront de la mise en oeuvre d'un programme QCI parce que leur niveau de confiance dans les produits du boeuf va augmenter et parce que l'asymétrie de l'information concernant les caractéristiques de la salubrité à leur disposition va diminuer. L'ACEB pense, comme les exploitants de parcs d'engraissement et les naisseurs, que le programme QCI ne rendra pas le boeuf plus sûr, mais augmentera sa qualité et réduira les risques de poursuites en

responsabilité (McNabb, 2003). L'industrie espère que l'accès aux marchés par le boeuf canadien augmentera avec la mise en oeuvre du programme. Au bout du compte, la part du marché international représentée par le boeuf canadien pourrait mesurer le succès du programme QCI.

3.5 Conclusions concernant la salubrité des aliments à la ferme

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de l'examen des interviews qui ont été faites. L'ACEB et l'OCFA ont toutes deux mis en oeuvre des programmes d'assurance de la qualité ou de salubrité des aliments à la ferme volontaires. Ces programmes sont basés sur le HACCP. Les dirigeants de l'industrie prétendent que le programme QCI de l'ACEB a été établi pour élever le niveau de base de la salubrité et de la qualité du boeuf dans les exploitations de naissance et les parcs d'engraissement. L'intention de l'ACEB est de conformer l'industrie du boeuf à 100 % avec le programme QCI par des mécanismes basés sur le marché dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf. Le programme volontaire de l'OCFB vise à différencier le boeuf de l'Ontario sur le marché. Si les objectifs des deux programmes diffèrent, les procédés mis en oeuvre dans les deux sont les mêmes.

De nombreux éleveurs de bovins de boucherie de l'Alberta et de l'Ontario croient que le marché du boeuf a des avantages à tirer des PSAF. Ils ne s'entendent toutefois pas sur le groupe qui encourage ce développement. Certains pensent que ce sont les consommateurs qui encouragent ce changement, tandis que d'autres pensent que ce sont les détaillants qui l'encouragent dans le but de réduire les risques de poursuites en responsabilité. Ce pourrait aussi être une combinaison de ces deux facteurs. Les producteurs croient que les PSAF augmentent la confiance des consommateurs et pourraient accroître l'accès du boeuf canadien différencié aux marchés étrangers.

Deuxièmement, les producteurs croient que les PSAF réduiront les coûts associés à la responsabilité civile des produits, notamment dans l'éventualité d'un nettoyage suivant la contamination. La plupart des producteurs ont indiqué qu'un système de tenue de dossiers informatisé détaillé est essentiel pour faire des affaires et qu'il le sera encore plus à l'avenir pour renseigner les consommateurs de boeuf. Ils ne pensent pas que les usines de conditionnement des viandes et que les détaillants pourront réduire leurs coûts associés à la mesure de la salubrité des produits avec les PSAF. La plupart d'entre eux indiquent que la menace bactérienne et les préoccupations des consommateurs ne permettront pas aux usines de conditionnement des viandes et aux détaillants de faire moins de tests sur les produits.

On est loin de s'entendre au sujet des effets des PSAF sur l'efficacité opérationnelle. Selon environ la moitié des personnes interviewées, l'accroissement des coûts de tenue de dossiers excédera tout gain qui pourrait être réalisé au plan des coûts une fois les PSAF mis en oeuvre. L'autre moitié des personnes interviewées prétend le contraire. Il importe peu que les personnes interviewées soient de l'Alberta ou de l'Ontario ou soient des naisseurs ou des exploitants de parcs d'engraissement. Aucune conclusion claire quant à savoir si les PSAF augmentent ou réduisent l'efficacité opérationnelle ne peut être tirée dans le présent rapport.

Les producteurs de l'Alberta et de l'Ontario pensent qu'il y a des avantages non marchands. Ils estiment tous que les PSAF réduisent l'asymétrie de l'information. Toutefois, ils sont loin de s'entendre sur la réduction des maladies d'origine alimentaire attribuables aux PSAF. Encore là, environ la moitié des personnes interviewées estiment que la fréquence des maladies d'origine alimentaire diminuera avec les PSAF, tandis que l'autre moitié prétend qu'il n'y aura pas de changement. Il importe peu que les personnes interviewées soient de l'Alberta ou de l'Ontario ou soient des naisseurs ou des exploitants de parcs d'engraissement.

Ces commentaires reflètent les réactions contradictoires par rapport aux PSAF dans l'industrie du boeuf. Par contre, les producteurs sont convaincus de la salubrité du boeuf canadien; ils ne croient pas que les PSAF rendront le boeuf sensiblement plus sûr et ne savent pas trop quelle position adopter au sujet d'une stratégie de différenciation basée sur la salubrité des aliments. Pourtant, les avantages marchands éventuels de l'application d'un PSAF au boeuf sont considérés comme accroissant l'accès aux marchés étrangers en raison d'une perception positive des consommateurs au sujet de la différenciation du boeuf canadien fondée sur la salubrité. Il est difficile de réconcilier ces points de vue. Il se pourrait que les PSAF contribuent à rassurer les marchés d'exportation en expliquant les pratiques de production qui sont utilisées. La crédibilité d'une allégation de qualité ou de salubrité au sujet du boeuf canadien pourrait toutefois être considérablement amoindrie par un incident touchant la salubrité des aliments suscitée par une pratique de production à la ferme qui n'a pas été empêchée par un PSAF. Par conséquent, pour que les PSAF soient efficaces à long terme, l'industrie ne doit pas se contenter d'en mettre en place uniquement pour la frime.

Les tableaux 1 à 3 sont basés sur le cadre conceptuel mis au point pour les PSAF et servent de base aux interviews réalisées auprès de l'industrie. Ils résument les résultats décrits dans le présent chapitre. Si cette synthèse ne représente pas nécessairement le point de vue de chaque personne interviewée, tous les efforts ont été faits pour représenter l'opinion de la majorité d'entre elles.

Tableau 1 : Avantages éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur de la production bovine

AVANTAGES LIÉS À LA DEMANDE	DESCRIPTION
<p>Marché intérieur :</p> <p>Réduire le coût des opérations pour les consommateurs</p> <p>Renforcer la confiance des consommateurs</p>	<p>Les intervenants de l'industrie pensent qu'il est peu probable que le coût des opérations diminue parce qu'ils considèrent que leur boeuf est déjà sûr. Ils estiment aussi que de nouveaux programmes de salubrité du boeuf à la ferme ne rendront pas le produit sensiblement plus sûr</p> <p>La mise en oeuvre de systèmes basés sur le HACCP dans les exploitations de naissance et les parcs d'engraissement est justifiée à cause des perceptions négatives actuelles des consommateurs. La confiance de ces derniers pourrait augmenter avec des systèmes basés sur le HACCP. Le prix fort sur le marché du boeuf n'est pas prévu, mais ces systèmes devraient aider à maintenir les parts observées sur le marché des viandes</p>
<p>Marchés internationaux :</p> <p>Assurer la différenciation sur les marchés internationaux</p> <p>Renforcer et développer les réseaux commerciaux</p>	<p>Les producteurs croient que le HACCP est un instrument qui permet de protéger les parts des marchés traditionnels et de développer de nouveaux marchés. Le prix fort sur le marché n'est pas prévu</p> <p>Il est peu probable que le HACCP touche les réseaux commerciaux internationaux parce que les initiatives en cours dans le domaine de la salubrité des aliments le long de la chaîne d'approvisionnement du boeuf devraient l'emporter sur les effets de la salubrité des aliments à la ferme</p>

Tableau 1 : Avantages éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur de la production bovine (Suite)

AVANTAGES LIÉS À LA DEMANDE	DESCRIPTION
Faciliter le commerce en réduisant les barrières non tarifaires	Les barrières non tarifaires à l'accès aux marchés pourraient être réduites parce que les systèmes HACCP s'étendraient maintenant à toute la chaîne d'approvisionnement du boeuf, ce qui rassurerait les pays importateurs
AVANTAGES LIÉS À L'OFFRE	DESCRIPTION
<p><u>Économies d'efficacité au niveau de la ferme :</u></p> <p>Améliorer la productivité des intrants</p>	Les éleveurs de bovins de boucherie sont loin de s'entendre quant à savoir si la productivité va augmenter ou diminuer avec la mise en oeuvre de systèmes basés sur le HACCP. On s'attend à ce que les coûts de tenue de dossiers soient importants
<p><u>Économies d'efficacité au niveau des relations d'affaires entre les producteurs, les transformateurs et les détaillants :</u></p> <p>Réduire les coûts de logistique</p> <p>Réduire les coûts <i>ex-post</i> suivant la détection d'un contaminant dans les aliments</p> <p>Réduire les coûts de mesure</p> <p>Réduire les coûts de surveillance et d'application</p> <p>Réduire les coûts de la responsabilité associée au produit</p>	<p>Devrait réduire les coûts associés au rappel des produits</p> <p>Devrait réduire les pertes prévues dans l'éventualité d'un incident grave de contamination et réduire la probabilité d'un incident grave</p> <p>Les détaillants et les usines de conditionnement des viandes devront probablement continuer à faire des tests rigoureux sur les produits même si des systèmes basés sur le HACCP sont mis en oeuvre chez les naisseurs et dans les parcs d'engraissement à cause des préoccupations des consommateurs de boeuf</p> <p>Les coûts de surveillance des producteurs augmenteront avec un système basé sur le HACCP. Cela vaut en particulier pour un programme QCI vérifié</p> <p>Avec une défense basée sur la diligence raisonnable, les éleveurs de bovins de boucherie pourraient réduire la fréquence, la gravité et les chances de succès des poursuites intentées contre la chaîne d'approvisionnement du boeuf</p>

Source : Interviews réalisées auprès d'intervenants de l'industrie du boeuf.

Tableau 2 : Coûts éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur de la production bovine

COÛTS LIÉS À L'OFFRE	DESCRIPTION
<p><u>Coûts de gestion :</u></p> <p>fixes – établissement du plan HACCP</p>	<p>Des coûts de gestion initiaux doivent être engagés pour la conception du plan. Toutefois, ces coûts sont négligeables pour chaque exploitant agricole. L'analyse générique des risques et la création du plan PSAF sont effectuées au niveau de l'ensemble de l'industrie</p>
<p><u>Coûts de conformité :</u></p> <p>fixes – coûts d'immobilisations</p>	<p>Ces coûts incluent les modifications à apporter aux parcs d'engraissement ou d'autres investissements en capital fixe. Les éleveurs de bovins de boucherie indiquent que ces coûts seront négligeables s'ils ont déjà mis en œuvre la plupart des pratiques basées sur le HACCP sans avoir réellement mise en œuvre le programme QCI reconnu</p>
<p>variables – y compris l'auto-surveillance</p>	<p>Ces coûts devraient être importants à cause du niveau élevé de tenue de dossiers requis. Le coût d'option du temps requis pour tenir les dossiers doit aussi être considéré</p>
<p><u>Coûts de surveillance par une tierce partie :</u></p> <p>variables</p>	<p>Ces coûts pourraient être importants une fois un programme QCI vérifié mis en œuvre</p>

Source : Interviews réalisées auprès d'intervenants de l'industrie du boeuf.

Tableau 3 : Avantages et coûts des systèmes de salubrité des aliments à la ferme : comparaison institutionnelle

	PSAF volontaires dans l'ensemble de l'industrie (programme QCI actuel)	PSAF vérifiés dans l'ensemble de l'industrie (programme QCI futur et OCFB)	PSAF axés sur l'acheteur (boeuf naturel – une seule réponse)	Normes réglementaires
Avantages				
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs	Non	Non	Non	Non
Renforcer la confiance des consommateurs	Oui	Oui	Oui	Non
Transmettre des renseignements additionnels	Oui	Oui	Oui	Non
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux	Oui	Oui	Oui	Non
Faciliter le commerce en réduisant les BNT	Non	Non	Non	Non
Renforcer et développer les réseaux commerciaux	Non	Non	Non	Non
Réduire les coûts de surveillance	Non	Non	Sans objet	Non
Améliorer la productivité des intrants	Peut-être	Peut-être	Oui	Ne sait pas
Améliorer l'efficacité de la production	Peut-être	Peut-être	Oui	Ne sait pas
Réduire les coûts de logistique	Oui	Oui	Oui	Sans objet
Réduire les coûts liés à la mesure	Non	Non	Oui	Non
Réduire les effets du parasitisme	Sans objet	Ne sait pas	Sans objet	Sans objet
Réduire les coûts de la responsabilité associée au produit	Oui	Oui	Oui	Oui (ACIB)
Réduire les coûts suivant la contamination	Oui	Oui	Oui	Oui (ACIB)
Réduire la fréquence des maladies d'origine alimentaire	Peut-être	Peut-être	Oui	Non
Réduire l'asymétrie de l'information	Oui	Oui	Oui	Non
Coûts				
Coûts de gestion				
fixes – établissement du plan HACCP (le cas échéant)	Négligeables	Négligeables	Négligeables	Sans objet
variables – révision du plan	Aucun	Aucun	Aucun	Sans objet
Coûts de conformité				
fixes – coûts d'immobilisations, y compris l'auto-surveillance	Négligeables	Négligeables	Négligeables	Négligeables
variables – y compris l'auto-surveillance	Importants	Importants	Importants	Importants
Coûts de surveillance par une tierce partie				
fixes	Aucun	Négligeables	Aucun	Aucun
variables	Aucun	Importants	Aucun	Certains (ACIA)
Coûts de ségrégation				
fixes	Aucun	Aucun	Négligeables	Aucun
variables	Aucun	Aucun	Négligeables	Aucun
Investissements irrécupérables – risque de retenue	Ne sait pas	Ne sait pas	Ne sait pas	Ne sait pas

Source : Interviews réalisées auprès d'intervenants de l'industrie du boeuf.

3.6 Modélisation des effets des PSAF

Une analyse technique des incidences économiques des PSAF aux divers stades de la chaîne d'approvisionnement est présentée à l'annexe A du rapport n° 3 (rapport sur le secteur du porc). La même analyse graphique (pour la situation d'une industrie exportatrice) pourrait être appliquée au secteur du boeuf. La présente section résume les grandes conclusions tirées de l'analyse technique selon différents scénarios³. Premièrement, on examine les effets de la mise en oeuvre

des PSAF sur la structure de coûts des producteurs; l'effet net peut être positif ou négatif. Ensuite, on examine les conséquences éventuelles des PSAF sur la demande de produits agricoles et de produits transformés.

Quatre scénarios différents sont pertinents à l'industrie du boeuf.

Scénario 1 : Le PSAF ne fait qu'augmenter les coûts des producteurs sans avantages liés à la demande, ce qui fait baisser la production et les exportations de bovins sur pied. L'incidence négative hypothétique du PSAF n'est pas transmise en aval aux transformateurs; les producteurs assument toute l'incidence sur les coûts. Dans ce scénario, tous les avantages découlant de la mise en oeuvre du PSAF reviendraient aussi exclusivement aux producteurs.

Scénario 2 : La mise en oeuvre du HACCP aux niveaux de la ferme et de la transformation peut aussi avoir des effets positifs si elle mène à des économies d'efficience qui réduisent les coûts aussi bien des producteurs que des transformateurs. La production bovine augmentera, mais le prix à la ferme ne changera pas si nous supposons le libre-échange. Les quantités transformées par les transformateurs du pays augmenteront. Toute quantité accrue de boeuf transformé au pays est exportée. Dans ce scénario, les producteurs et les transformateurs y gagnent.

Scénario 3 : Il importe aussi de considérer l'incidence du PSAF sur les marchés étrangers. Supposons que le PSAF fasse augmenter la demande de boeuf canadien. Dans l'hypothèse du libre-échange, les prix intérieurs des bovins et du boeuf augmentent. L'incidence finale est une augmentation des exportations de bovins sur pied et de la production bovine. Mais la consommation intérieure de boeuf diminue en raison de la hausse des prix. Ces effets diminuent sans ambiguïté les avantages qui reviennent aux consommateurs du pays (surplus du consommateur) et augmentent les avantages qui reviennent aux producteurs (surplus du producteur). L'incidence sur les transformateurs est ambiguë à cause de l'effet sur le prix intérieur des animaux sur pied. Les ventes des transformateurs augmentent mais les intrants dont ils ont besoin coûtent plus cher qu'avant la mise en oeuvre du PSAF.

Scénario 4 : Dans un dernier scénario, nous supposons que la mise en oeuvre d'initiatives en matière de salubrité des aliments au niveau de la ferme fait augmenter la demande de consommation. Dans les hypothèses formulées dans le rapport no 3 (c'est-à-dire libre-échange et petit pays), le prix intérieur des produits du boeuf ne change pas, du fait que les provinces canadiennes demeurent des exportateurs nets de boeuf. Par conséquent, étant donné le prix intérieur constant, la consommation intérieure de produits du boeuf augmente et les exportations diminuent. Les producteurs et les transformateurs ne profitent pas de cet effet positif lié à la demande pour les initiatives en matière de salubrité des aliments parce que les prix demeurent constants à tous les niveaux du marché. La production bovine demeure constante elle aussi.

3. *Se reporter à l'annexe technique du rapport n° 3 pour une analyse graphique et une explication complète des hypothèses sous-jacentes à cette analyse.*



Chapitre 4

Gérance de l'environnement dans l'industrie du boeuf

4.1 Règlements environnementaux existants et proposés en Alberta et en Ontario

4.1.1 Alberta Agricultural Operation Practices Act

Le 1^{er} janvier 2002, l'Alberta a mis en oeuvre de nouveaux règlements environnementaux visant les exploitations d'élevage intensif dans le cadre de l'*Agricultural Operation Practices Act* –AOPA (loi sur les opérations relatives aux opérations agricoles) (Alberta Queen's Printer, 2001a). Cette nouvelle loi montre en détail comment les exploitations d'élevage intensif doivent interagir avec l'environnement. Elle a pour objet de favoriser la croissance durable de l'industrie du bétail, de protéger l'environnement, d'uniformiser le processus d'approbation des exploitations d'élevage intensif et de répondre aux préoccupations des municipalités. Selon une des modifications importantes, c'est maintenant le Natural Resources Conservation Board – NRCB (conseil de conservation des ressources naturelles) qui supervise la réglementation environnementale régissant ces exploitations. Le NRCB relève du ministre responsable du Développement durable.

Toutes les exploitations d'élevage intensif sont assujetties à l'AOPA en Alberta. La Loi stipule que toutes les nouvelles exploitations ou toutes les exploitations prenant de l'expansion doivent aviser le NRCB de leurs activités. Celui-ci a créé deux régimes réglementaires en rapport avec ces exploitations. L'un vise les petites exploitations (200 à 499 bovins de boucherie et 150 à 349 vaches d'élevage de boucherie) et l'autre, les grandes exploitations (500 bovins de boucherie et plus et 350 vaches d'élevage de boucherie et plus) (Alberta Queen's Printer, 2001b). Les petites exploitations doivent s'inscrire pour avoir le droit de fonctionner, tandis que les plus grandes doivent obtenir une approbation. Le processus d'approbation des grandes exploitations est plus rigoureux et exige qu'un ingénieur conçoive le site. Les exploitations de naissance de moins de 150 vaches d'élevage de boucherie et les exploitations de moins de 200 bovins de boucherie ne sont pas assujetties aux règlements du NRCB. Voir le tableau 4 pour une comparaison des conditions d'inscription et d'approbation exigées respectivement des petites et des grandes exploitations.

La Loi porte principalement sur trois points : la distance minimale de séparation, l'entreposage du fumier et la gestion des éléments nutritifs. La distance minimale de séparation s'entend de l'obligation de maintenir des distances entre les exploitations d'élevage intensif et les autres entreprises pour éviter des actions en nuisance, comme pour une odeur. La distance requise est basée sur la taille des exploitations et sur la sensibilité des utilisations des terres avoisinantes. Les différentes catégories d'utilisation des terres incluent les activités agricoles, les terres destinées à l'élevage, les villages et les villes. La réglementation de l'entreposage du fumier vise les systèmes de contrôle des eaux de surface, l'eau naturelle et les puits, la protection de la surface libre de la nappe, la protection contre l'érosion et la protection des eaux souterraines (Brethour et coll., 2002). La réglementation de la gestion des éléments nutritifs indique où et comment le fumier peut être épandu, quelles sont les exigences et les procédures à suivre en matière d'analyse des sols et les charges maximales permises en éléments nutritifs. Ces charges sont fondées sur les besoins nutritifs des cultures et sur les limites en nitrate. La plupart des articles de la Loi ont maintenant force de loi.

L'AOPA est la seule loi à laquelle doivent se conformer les exploitations d'élevage intensif en Alberta. Les règlements reposent sur des données scientifiques et tiennent compte des préoccupations sociales et municipales. La Loi prévoit le traitement juste de ces exploitations en ce sens qu'elle harmonise leur réglementation à la grandeur de la province. Elle prévoit que les grandes exploitations se soumettront à une vérification environnementale complète, mais exige aussi quand même des petites exploitations qu'elles soient plus sensibles à l'environnement.

Tableau 4 : Processus de demande d'entrée en activité auxquels doivent se conformer les exploitations d'élevage intensif en Alberta

EXIGENCES	APPROBATION – GRANDE EXPL. –	INSCRIPTION – PETITE EXPL. –
1. Liste des personnes touchées	Oui	Oui
2. Conforme au plan d'aménagement municipal	Oui	Oui
3. Plan d'ingénieur pour la collecte et l'entreposage du fumier et pour la contamination par le fumier	Oui	Non
4. Évaluations hydrogéologiques	Oui	Non
5. Nombre de têtes de bétail, espèces et âge du bétail	Oui	Oui
6. Plan du site à l'échelle indiquant les plans d'eau, les bâtiments et les contrôles des eaux de ruissellement	Oui	Oui
7. Explication de la façon dont l'entreprise satisfera aux exigences de l'AOPA	Oui	Oui
8. Description officielle des terres sur lesquelles le fumier sera épandu les trois premières années	Oui	Oui
9. Plan de gestion des éléments nutritifs	Oui	Oui
10. Documents estampillés et signés par un ingénieur	Oui	Non

Source : Alberta Queen's Printer, 2001a.

4.1.2 Loi sur la gestion des éléments nutritifs de l'Ontario

La *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* de l'Ontario a reçu la sanction royale le 27 juin 2002. Les nouvelles exploitations ou les exploitations prenant de l'expansion sont assujetties à la Loi depuis le 30 septembre 2003. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) est le négociateur en chef auprès des producteurs agricoles ontariens. La Loi fait directement suite à la tragédie de Walkerton⁴. Les règlements seront probablement les règlements environnementaux les plus rigoureux au Canada. La date d'entrée en vigueur prévue de la première phase de la mise en oeuvre de la Loi a été fixée au 31 mars 2003. La mise en oeuvre intégrale est prévue pour la fin de 2008 (MAAO, 2003b).

Les règlements toucheront presque toutes les exploitations agricoles en Ontario parce que les seuils qu'ils prescrivent pour les éléments nutritifs commencent à des niveaux très bas. Ils utilisent la consommation et la production d'unités d'éléments nutritifs pour classer les fermes en neuf catégories. Une unité d'éléments nutritifs correspond à dix tonnes de fumier bovin (MAAO, 2003c), ce qui équivaut environ à ce qu'une vache d'élevage de boucherie est censée produire par année. Toutes les fermes qui produisent ou obtiennent ce fumier sont assujetties aux règlements. La catégorie un correspond au seuil le plus bas appliqué par les règlements et comprend les fermes d'élevage produisant entre cinq et trente unités d'éléments nutritifs (5 à 30 vaches d'élevage de boucherie). Le seuil le plus élevé correspond à la catégorie quatre (trois cents unités d'éléments nutritifs ou plus ou l'équivalent de 300 vaches d'élevage de boucherie ou plus). Ce dernier seuil est beaucoup moins élevé que celui en Alberta. Le tableau 5 présente les quatre catégories se rapportant aux exploitations d'élevage.

Tableau 5 : Classement des exploitations d'élevage en Ontario (selon les unités d'éléments nutritifs)

CATÉGORIE	NOMBRE D'UNITÉS D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS	DATE DE MISE EN OEUVRE PROPOSÉE
1. Catégorie un	5-30	Nouvelles exploitations ou exploitations prenant de l'expansion – 2003 Exploitations existantes – 2008
2. Catégorie deux	30-150	Nouvelles exploitations ou exploitations prenant de l'expansion – 2003 Exploitations existantes – 2007
3. Catégorie trois	150-300	Nouvelles exploitations ou exploitations prenant de l'expansion – 2003 Exploitations existantes – 2006
4. Catégorie quatre	300 ou plus	Nouvelles exploitations ou exploitations prenant de l'expansion – 2003 Exploitations existantes – 2005

Source : MAAO, 2003b.

4. *De nombreuses personnes sont tombées malades et sept sont mortes des causes de la bactérie Escherichia coli O157:H7 découverte dans le système d'approvisionnement en eau à Walkerton (Ontario) en 2000. On pense que la principale source de la contamination aurait été le fumier épandu sur les terres adjacentes à un puits local et qui se serait retrouvé dans le système d'approvisionnement en eau (O'Connor, 2002).*

Les exigences en matière de gestion des éléments nutritifs varient selon la catégorie dans laquelle l'exploitation d'élevage se trouve. Toutes les fermes d'élevage doivent avoir une stratégie de gestion des éléments nutritifs et un plan de gestion des éléments nutritifs. La stratégie et le plan doivent avoir été élaborés avant que la ferme entre en activité et être renouvelés tous les cinq ans par la suite. Les documents doivent être approuvés par le MAAO avant que la ferme puisse commencer à fonctionner ou continuer de fonctionner. De plus, les exploitants de fermes d'élevage ou leurs consultants ne peuvent soumettre ces documents qu'après avoir suivi une formation officielle en planification en gestion des éléments nutritifs donnée par le MAAO. Les tableaux 6 et 7 présentent les diverses composantes d'une stratégie et d'un plan de gestion, respectivement.

Le MAAO (2003a) indique que tous les renseignements requis dans la stratégie et le plan ne doivent lui être soumis qu'une fois. Le Ministère effectuera des vérifications aléatoires et inopinées pour veiller à ce que la stratégie et le plan soumis sont bien suivis. Les exploitations des catégories un et deux peuvent remplir un court formulaire pour les stratégies et les plans de gestion. Elles n'ont pas à soumettre leur court formulaire au MAAO; toutefois, le Ministère examinera ces courts formulaires lors de vérifications aléatoires.

Une des dispositions du plan de gestion des éléments nutritifs prévoit qu'il est interdit d'épandre du fumier sur un sol gelé ou enneigé. Ainsi, toute exploitation d'élevage doit avoir pour 240 jours de fumier en réserve. De plus, les exploitants des fermes d'élevage et leurs consultants doivent suivre des cours en gestion des éléments nutritifs au moins tous les cinq ans.

Tableau 6 : Composantes d'une stratégie de gestion des éléments nutritifs

-
1. Description de l'exploitation
 2. Plans d'urgence
 3. Production d'unités d'éléments nutritif, y compris tous les éléments nutritifs et le volume de production annuel
 4. Distance minimale de séparation par rapport aux puits privés et aux puits municipaux, aux maisons, aux établissements de santé et aux écoles
 5. Organigramme de l'exploitation
 6. Description de l'entreposage des éléments nutritifs (par ex. puisards)
 7. Analyse des éléments nutritifs du fumier
-

Sources : MAAO, 2003a et 2003b.

Tableau 7 : Composantes d'un plan de gestion des éléments nutritifs

-
1. Description de l'exploitation
 2. Plans d'urgence
 3. Production d'unités d'éléments nutritifs, y compris tous les éléments nutritifs et leur volume annuel tant pour ceux produits que pour ceux reçus
 4. Rotations des cultures et pratiques en matière d'épandage du fumier dans tous les champs consacrés à la production culturale
 5. Organigramme de l'exploitation
 6. Description de l'entreposage des éléments nutritifs (par ex. puisards)
 7. Analyse des éléments nutritifs du fumier
 8. Ententes avec les propriétaires afin qu'il y ait assez de superficie de terres pour épandres le fumier
-

Sources : MAAO, 2003a et 2003b.

L'Association ontarienne des éleveurs de bovins (OCA) a répondu en détail aux projets de règlements. Dans une de ses réponses, elle dit craindre que les agents du MAAO chargés de faire appliquer la loi ne comprennent pas bien les pratiques agricoles généralement reconnues (OCA, 2003). Par exemple, l'OCA indique que l'épandage hivernal de fumier devrait être maintenu dans certaines régions géographiques et qu'il faudrait réduire le temps d'entreposage du fumier qui a été fixé. L'Association estime que des renseignements gratuits devraient être offerts aux éleveurs de bovins de boucherie pour les aider à élaborer la stratégie et le plan de gestion des éléments nutritifs.

4.2 PEF en Alberta et en Ontario

4.2.1 Alberta environmentally sustainable agriculture program - AESA (Programme de l'agriculture durable et soucieuse de l'environnement de l'Alberta)

C'est la Conservation and Development Branch (Direction du développement et de la conservation) du Alberta Agriculture, Food and Rural Development Ministry - AAFRD (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement durable de l'Alberta) qui coordonne le programme *Alberta Environmentally Sustainable Agriculture -AESA* (programme de l'agriculture durable et soucieuse de l'environnement de l'Alberta). Ce programme volontaire paie 75 % des coûts que les producteurs doivent engager pour mettre en oeuvre les mesures de protection de l'environnement qu'il approuve (AAFRD, 2002). Le Ministère offre aussi des services-conseils gratuits pour aider à mettre en oeuvre ces mesures, et les producteurs qui veulent participer doivent lui soumettre un plan triennal. Le programme a quatre objectifs : accroître la qualité de l'eau, accroître la qualité des sols, favoriser la biodiversité et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'industrie du bétail est surtout préoccupée par la question de l'amélioration de la qualité de l'eau par une saine gestion des éléments nutritifs, des pacages et des rives, qui inclut la surveillance de l'azote, du phosphore et des bactéries dans les eaux souterraines et les eaux de surface, la séparation par des clôtures des plans d'eau du bétail et l'établissement de densités appropriées du bétail pour les conditions des pâturages. L'AESA surveille aussi la qualité de l'eau et des sols à la grandeur de l'Alberta à des sites indépendants. Des essais servent à établir une norme pour la qualité de l'eau et des sols à la grandeur de l'Alberta.

En avril 2003, la Alberta Environmental Farm Plan Company, une organisation sans but lucratif composée d'intervenants privés et publics dans l'industrie, a commencé à donner des ateliers sur les PEF. En septembre 2004, 300 de ces ateliers avaient été tenus. Environ 48,8 millions de dollars ont été investis par le gouvernement fédéral sur une période de cinq ans, la province ayant ajouté 32,6 millions de dollars en appui non financier, pour aider le secteur agricole à élaborer et mettre en oeuvre des PEF. Les producteurs qui ont en main un PEF dûment rempli en vertu de ce programme seront admissibles au Programme de planification environnementale à la ferme Canada-Alberta et au Programme de couverture végétale du Canada, qui offrent des incitatifs financiers à coûts partagés pour la mise en oeuvre des pratiques de gestion exemplaires.

4.2.2 Plans environnementaux des fermes en Ontario

Le premier PEF a été lancé en Ontario en 1993. Le MAAO a élaboré le PEF de l'Ontario, un système de gestion de l'environnement volontaire (MAAO, 2003d). Le plan ontarien initialise le processus en repérant les pratiques agricoles durables sur le plan environnemental. Les producteurs qui veulent mettre en oeuvre un PEF doivent participer à des ateliers qui les aident à repérer les risques d'atteinte à l'environnement aux environs de leur ferme. Entre autres, on s'assure que

les réservoirs d'essence ne coulent pas et que les couvercles des puits sont au moins trois pieds au-dessus du sol. Ce BEF ne comporte pas de dispositions concernant la planification de la gestion des éléments nutritifs. Essentiellement, le plan vise à réduire au minimum les risques d'atteinte à l'environnement de la ferme.

Les producteurs sont libres d'adapter les recommandations à leur propre situation à la ferme. Ceux qui ont assisté aux ateliers et mis la dernière main à leur plan environnemental soumettent ensuite ce dernier à l'examen par leurs pairs. Les examinateurs doivent approuver le plan pour que les producteurs puissent revendiquer qu'ils ont un PEF. Toutefois, une fois cette étape franchie, il n'y a pas d'autre vérification environnementale. Un plan approuvé donne droit à une subvention de 1 500 dollars du gouvernement ontarien.

Depuis le lancement de cette initiative jusqu'à avril 2004, 15 millions de dollars au total ont été réclamés par environ 11 500 producteurs. Plus de 27 000 participants ont assisté aux ateliers tenus à la grandeur de l'Ontario pour obtenir le *EFP Workbook* (Manuel du plan environnemental de la ferme). Aucun nouvel atelier n'a été donné depuis avril 2004 en attendant la parution de la troisième édition de ce manuel.

Les sections qui suivent comprennent les réactions des intervenants de l'industrie par rapport à la gérance de l'environnement, en précisant notamment les endroits où l'industrie perçoit qu'il pourrait y avoir des coûts ou des avantages. Comme la structure des exploitations selon la taille n'est pas la même en Alberta et en Ontario, ce qui pourrait mener à une incidence différente des coûts, les commentaires recueillis auprès de l'industrie de ces provinces sont présentés séparément.

4.3 Réactions des naisseurs par rapport à la gérance de l'environnement

4.3.1 Commentaires de l'Ontario

La plupart des exploitations de naissance ont mis en oeuvre le PEF de l'Ontario. Il est probable que la subvention de 1 500 dollars a beaucoup joué. Les naisseurs indiquent qu'ils ont tiré une certaine satisfaction de la mise en oeuvre d'un programme qui reconnaît la gérance de l'environnement.

Les coûts initiaux associés à la mise en oeuvre du plan incluent le temps consacré à assister aux ateliers, l'auto-évaluation de l'exploitation et l'élaboration d'un plan d'action. Les autres frais incluent les coûts récurrents à engager pour vérifier que les réservoirs d'essence ne coulent pas et les coûts à engager pour que les couvercles des puits soient au-dessus du niveau du sol de manière à ce que les eaux de ruissellement qui pourraient être contaminées n'atteignent pas les puits. La vulnérabilité des eaux de surface et des eaux souterraines est un point important à considérer. La gestion du fumier ne fait pas partie du BEF de l'Ontario. Il n'y a pas de coûts variables associés au maintien du plan. Il y a cependant un coût de surveillance initial parce que chaque PEF doit être soumis à l'examen des pairs. Toutefois, une fois le plan approuvé, aucune autre surveillance n'est effectuée. Les naisseurs croient que si on en venait à exiger une vérification par une tierce partie continue, elle pourrait être coordonnée aux vérifications faites pour les PSAF.

Les producteurs estiment qu'il est peu probable qu'ils obtiennent le prix fort pour le boeuf étiqueté comme ayant été produit d'une manière soucieuse de l'environnement. Toutefois, les consommateurs pourraient profiter d'une réduction de l'asymétrie de l'information. Des producteurs ont mentionné qu'ils ne sont pas certains qu'un programme de marquage pourrait être coordonné au système de l'ACIB puisque ce dernier a été conçu à l'origine comme un sys-

tème de traçabilité et non pas comme un système de vérification de la qualité *ex ante*. Selon les producteurs, les avantages de la mise en oeuvre d'un PEF sont plus susceptibles d'être des avantages non marchands. La qualité de l'eau et des sols locaux pourrait s'améliorer avec la mise en oeuvre du programme.

La valeur des fermes d'élevage pourrait augmenter avec un PEF. Les producteurs croient que toute l'industrie du boeuf s'efforce davantage de protéger l'environnement. La tragédie de Walkerton a obligé tous les liens dans la chaîne d'approvisionnement à consacrer plus de temps et d'argent à la protection de l'environnement. Toutefois, certains craignent que la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* soit trop restrictive et ajoute des coûts variables et des coûts d'immobilisations importants à chaque ferme d'élevage en Ontario.

4.3.2 Commentaires de l'Alberta

La plupart des exploitations de naissance ne participent pas à l'AESA mais un certain nombre d'entre elles ont mis en oeuvre diverses mesures de protection de l'environnement, y compris des plans de gestion du fumier et des essais effectués sur les sols et sur l'eau par une tierce partie indépendante. Ces mesures incluent aussi le clôturage des plans d'eau pour empêcher l'accès du bétail ainsi que l'établissement de bandes tampons ou filtres entre les plans d'eau et les pâturages pour l'infiltration des éléments nutritifs et des bactéries dans les plans d'eau. Des producteurs ont pris des mesures pour rétablir les brise-vent ou replanter les arbres aux endroits où le bétail les a détruit et ils surveillent continuellement la densité du bétail dans les pâturages.

La majorité des coûts mentionnés sont des coûts d'immobilisations. Les coûts initiaux sont relativement élevés, mais les coûts variables, relativement bas. Les seuls coûts continus sont ceux de la surveillance continue de la qualité des sols et de l'eau et certains coûts d'entretien comme ceux de l'entretien des brise-vent et des bandes filtres. Des producteurs estiment que la surveillance de la qualité des sols et de l'eau pourrait être coordonnée avec les vérifications des PSAF. Il faudrait aussi probablement améliorer l'efficacité du programme.

Les producteurs ne sont pas certains qu'il soit justifié de faire savoir aux consommateurs de boeuf que des mesures de protection de l'environnement ont été prises. Toutefois, cette information pourrait permettre au boeuf canadien de conserver l'accès qu'il a aux marchés étrangers. Comme les producteurs ontariens, les producteurs albertains estiment que les avantages de la mise en oeuvre de mesures de protection de l'environnement sont probablement, pour la plupart, des avantages non marchands. La qualité de l'eau et des sols locaux devrait s'améliorer avec des mesures de protection de l'environnement, mais les producteurs croient qu'il est peu probable que la santé humaine en bénéficiera. Des producteurs estiment que des mesures de protection de l'environnement sont nécessaires de nos jours pour l'achat ou la vente des exploitations d'élevage et que toute l'industrie du boeuf devra s'efforcer davantage de protéger l'environnement. Les coûts de surveillance gouvernementaux pourraient diminuer au cours des années à venir si l'industrie devait davantage faire preuve de diligence raisonnable.

4.4 Réactions des exploitants des parcs d'engraissement par rapport à la gérance de l'environnement

4.4.1 Commentaires de l'Ontario

Des exploitants de parcs d'engraissement (environ 20 %) ont mis en oeuvre un plan environnemental de la ferme de l'Ontario comme condition du programme du boeuf nourri au maïs de l'Ontario (OCFB). Dans l'ensemble, entre 60 et 70 % des parcs d'engraissement ont mis en oeuvre

un PFE. Les exploitants sont probablement plus conscients des risques que leurs entreprises font courir à l'environnement, mais certains estiment que celles-ci ne sont pas plus soucieuses de l'environnement qu'elles l'étaient avant la mise en oeuvre du plan.

Les coûts initiaux incluent le temps consacré à assister aux ateliers, l'auto-évaluation de l'exploitation et l'élaboration d'un plan d'action. Les coûts d'immobilisations à engager pour adhérer au PEF de l'Ontario sont négligeables, mais ils sont importants pour assurer la conformité à la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* de l'Ontario. Les exploitants pourraient consacrer environ dix heures par mois à surveiller les procédures de gestion critiques dans leur PEF. Il y a aussi des coûts de surveillance initiaux parce que le plan doit être soumis à l'examen des pairs. Aucune surveillance par une tierce partie continue n'est effectuée.

Les exploitants des parcs d'engraissement ne perçoivent pas qu'il y aura des avantages marchands à tirer de la mise en oeuvre d'un PEF mais les consommateurs pourraient profiter d'une diminution de l'asymétrie de l'information. Des exploitants estiment que les PEF produisent quelques avantages non marchands. Ils pourraient être plus conscients des risques d'atteinte à l'environnement éventuels à cause du volet formation du PEF, mais cela ne signifie pas nécessairement que la qualité des sols et de l'eau se soit améliorée dans leur exploitation.

Des exploitants de parcs d'engraissement estiment que les PEF n'ont pas d'effet sur la valeur des exploitations. Toutefois, les producteurs obtiennent une satisfaction personnelle à mettre en oeuvre un PEF dans leurs exploitations. À leur avis, toute l'industrie du boeuf doit s'efforcer davantage de protéger l'environnement. La diligence raisonnable pratiquée par l'industrie du boeuf fera probablement réaliser des économies au gouvernement sur le plan des coûts de surveillance de l'environnement.

4.4.2 Commentaires de l'Alberta

Les exploitants des parcs d'engraissement albertains estiment que la viabilité de leurs exploitations dépend de la durabilité de l'environnement. Ils obtiennent aussi une certaine satisfaction personnelle à mettre en oeuvre un programme de gérance de l'environnement qui inclut l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surface, l'analyse du fumier, l'analyse des sols, l'équilibrage des rotations culturales avec la gestion du fumier et l'assurance que les bons taux d'épandage du fumier sont utilisés, que le bon moment pour épandre le fumier est respecté et que le fumier est bien incorporé aux autres éléments. Des exploitations compostent le fumier pour en réduire les coûts de transport et faire moins de réparations aux routes. De plus, certaines ajustent leurs rations alimentaires pour empêcher qu'il y ait trop de phosphore dans le fumier. Des exploitations sont établies sur des terres argileuses.

Des coûts d'immobilisations importants sont associés à l'aménagement d'une exploitation et à l'établissement de bassins de stockage du fumier et de puits de surveillance des eaux souterraines. Il y a aussi les coûts de surveillance continue qui sont importants, les coûts de compostage et les coûts associés au temps qu'il faut prendre pour planifier et intégrer la gestion des éléments nutritifs. Une vérification initiale s'impose pour l'obtention d'un permis de parc d'engraissement, mais il n'y a pas de vérification par une tierce partie indépendante continue bien que celle-ci pourrait être assurée à l'avenir par l'AESA. Un certain nombre d'exploitants de parcs d'engraissement estiment que la surveillance de la qualité de l'eau et des sols pourrait être coordonnée aux vérifications de la salubrité des aliments à la ferme.

Des exploitants croient qu'il faudra informer les consommateurs de boeuf des pratiques en matière de gérance de l'environnement qui sont exercées pour maintenir l'accès aux marchés

étrangers. D'autres croient que la gérance de l'environnement ne touche pas le marché du boeuf. On estime très peu probable de pouvoir obtenir le prix fort pour du boeuf produit selon des méthodes soucieuses de l'environnement. Par contre, on croit que l'industrie du boeuf devra dorénavant documenter ses pratiques en matière de protection de l'environnement pour demeurer en affaires. Il est probable qu'un rabais est actuellement demandé sur le prix de vente des exploitations d'élevage au moment de la vente si le vendeur n'a pas de mesures de protection de l'environnement évidentes et bien documentées. Les producteurs estiment qu'il y a des avantages non marchands associés à la mise en oeuvre de mesures de protection de l'environnement, notamment des améliorations à la qualité de l'eau et des sols locaux. Dans l'ensemble, toute l'industrie du boeuf s'efforce davantage de protéger l'environnement.

4.5 Conclusion concernant la gérance de l'environnement

On peut tirer plusieurs conclusions de l'examen des interviews effectuées. Actuellement, l'Alberta et l'Ontario ont toutes les deux des PEF volontaires. Les deux provinces offrent une subvention qui vise à inciter les éleveurs de bovins de boucherie à adhérer au programme. Deux raisons peuvent justifier cette subvention. Premièrement, la plupart des éleveurs de l'Alberta et de l'Ontario ne pensent pas que la mise en oeuvre d'un BEF offre des avantages marchands quelconques. Par conséquent, il n'y a pas d'incitation marchande à participer au programme. Un montant d'argent pourrait encourager la participation. En deuxième lieu, la plupart des éleveurs de bovins de boucherie de l'Alberta et de l'Ontario estiment qu'il y a des avantages non marchands ou des avantages sociaux. Si ces éleveurs profitent effectivement de ces avantages non marchands, la communauté locale en profite également sous la forme d'une meilleure qualité de l'eau et des sols, d'une réduction des odeurs et probablement aussi d'un meilleur état de santé. On pourrait justifier l'octroi de cette subvention aux éleveurs de bovins de boucherie en invoquant les avantages sociaux qui découlent de la mise en oeuvre d'un PEF et la déficience du marché qui pourrait résulter d'incitations insuffisantes au secteur privé concernant l'adoption d'un PEF. Toutefois, on pourrait aussi dire que d'un point de vue environnemental, la communauté locale serait dans une situation encore meilleure en l'absence d'exploitations d'élevage.

L'accroissement de la protection de l'environnement est encouragé sur trois fronts. Premièrement, il y a les PEF dont on vient de parler. En Alberta et en Ontario, ces plans visent à régler les problèmes liés à l'environnement qui pourraient se poser sur les sites des fermes. La question de la nuisance et de la gestion du fumier fait l'objet de lois en Alberta et en Ontario. Deuxièmement, la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* de l'Ontario et la *Alberta Agricultural Operation Practices Act* (AOPA) prévoient toutes deux des dispositions très détaillées concernant la nuisance et la gestion des éléments nutritifs. La Loi de l'Ontario sera probablement plus rigoureuse que l'AOPA de l'Alberta. Le troisième élément est le CSA fédéral, dont l'environnement est un des cinq piliers (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2002). D'après les consultations tenues jusqu'ici, la conformité au pilier de l'environnement sera volontaire pour les éleveurs de bovins de boucherie. Toutefois, il se peut que les éleveurs qui veulent participer aux programmes fédéraux de gestion des risques doivent participer aussi aux programmes environnementaux fédéraux.

De toute évidence, il existe des programmes environnementaux volontaires et des règlements environnementaux obligatoires. La participation des éleveurs de bovins de boucherie est plus forte au PEF de l'Ontario qu'au programme AESA. Toutefois, cela ne signifie pas que les éleveurs de l'Alberta n'ont pas mis en oeuvre des pratiques de protection de l'environnement volontaires. Il semble qu'il y aura toujours des programmes volontaires et des règlements obligatoires. Comme les éleveurs de bovins de boucherie ne voient pas d'avantages marchands à mettre en

oeuvre un programme environnemental reconnu, il faudra des incitations pour les encourager à adhérer à un programme reconnu. Les producteurs ont déjà mis en oeuvre les mesures de protection de l'environnement qui, à leur avis, assureront la viabilité à long terme de leur exploitation.

Les tableaux 8 à 10 sont basés sur le cadre conceptuel mis au point pour les PEF ayant servi de base aux interviews réalisées auprès de l'industrie. Certaines des catégories énumérées dans le cadre conceptuel ne sont pas indiquées dans le tableau 8 parce qu'elles ne s'appliquent pas à la présente industrie. Par exemple, il n'y a pas de normes en matière d'émissions pour les exploitations d'élevage de bovins. Les tableaux 8 à 10 résument les résultats présentés dans le présent chapitre. Ils ne représentent pas nécessairement le point de vue de chaque personne interviewée, mais plutôt le point de vue de la majorité.

Tableau 8 : Avantages éventuels des plans environnementaux des fermes – secteur de la production bovine

AVANTAGES LIÉS À LA DEMANDE	DESCRIPTION
<p>Marché intérieur :</p> <p>Renforcer la confiance des consommateurs</p> <p>Transmettre des renseignements additionnels (en conjonction avec des systèmes de préservation de l'identité)</p>	<p>Les PEF peuvent accroître la confiance des consommateurs chez certains « écoconsommateurs ». Toutefois, selon les éleveurs de bovins de boucherie, on peut en douter fort</p> <p>Les éleveurs de bovins de boucherie sont loin de s'entendre à savoir si les parts de marché pourraient être touchées par les PEF. De plus, ceux qui sont d'accord ou ceux qui ne sont pas d'accord peuvent venir de tous les points de la chaîne d'approvisionnement du boeuf. Il n'importait pas que les producteurs viennent de l'Alberta ou de l'Ontario</p>
<p>Marché internationaux :</p> <p>Assurer la différenciation sur les marchés internationaux</p> <p>Renforcer et développer les réseaux commerciaux</p> <p>Faciliter le commerce en réduisant les barrières non tarifaires</p>	<p>Les producteurs ne croient pas que le boeuf canadien puisse être différencié selon la gérance de l'environnement uniquement. Le boeuf canadien, qui présente de nombreux attributs tels qu'une plus grande tendreté et des pratiques en matière de bien être des animaux spécifiques, pourrait peut être en profiter</p> <p>Étant donné les petits avantages découlant des PEF, les réseaux commerciaux ne seront pas touchés</p> <p>Dans un certain nombre de marchés d'importation, les PEF pourraient contribuer à réduire les barrières au commerce en montrant que la production est respectueuse de l'environnement</p>

Tableau 8 : Avantages éventuels des plans environnementaux des fermes – secteur de la production bovine (Suite)

AVANTAGES LIÉS À L'OFFRE	DESCRIPTION
<p>Améliorer l'efficacité de la production</p> <p>Réduire les coûts de surveillance et d'application</p>	<p>Les PEF ne devraient pas avoir d'effet sur l'efficacité</p> <p>Les coûts de surveillance augmenteront pour les éleveurs de bovins de boucherie mais diminueront pour le gouvernement</p> <p>Les coûts d'application seront réduits dans l'éventualité d'une poursuite ou d'un litige si la défense prouve qu'elle a fait preuve de diligence raisonnable</p> <p>Les établissements prêteurs pourraient faire des évaluations des risques plus favorables dans le cas des exploitants qui ont un plan environnemental de la ferme; toutefois, les intervenants de l'industrie estiment que les plans ne feraient pas baisser les primes d'assurance</p>

Source : Interviews réalisées auprès d'intervenants de l'industrie du boeuf.

Tableau 9 : Coûts éventuels des plans environnementaux des fermes – secteur de la production bovine

COÛTS LIÉS À L'OFFRE	DESCRIPTION
<p>Coûts de gestion :</p> <p>fixes – établissement du PEF</p> <p>Coûts d'atténuation :</p> <p>fixes – coûts d'immobilisations</p> <p>variables</p> <p>Coûts de surveillance :</p> <p>fixes</p> <p>variables</p>	<p>Des coûts de gestion importants sont associés à la conception initiale du plan</p> <p>Ces coûts incluent les modifications à apporter aux parcs d'engraissement ou d'autres investissements en capital fixe. Les éleveurs de bovins de boucherie indiquent que ces coûts seront négligeables dans le cas d'un PEF parce qu'ils mettent déjà en oeuvre des mesures de protection de l'environnement pour se conformer aux règlements concernant l'utilisation des terres et pour assurer la viabilité à long terme de leurs exploitations</p> <p>Des coûts variables importants doivent être engagés pour assurer la conformité aux règlements concernant l'utilisation des terres. Ces coûts incluent l'aménagement des parcs d'engraissement</p> <p>Ces coûts sont négligeables dans le cas des éleveurs de bovins de boucherie qui ont un PEF. Ces coûts variables sont essentiellement les coûts d'entretien à engager pour entretenir les structures construites afin d'assurer la conformité aux plans environnementaux des fermes</p> <p>Des coûts variables importants doivent être engagés pour assurer la conformité aux règlements concernant l'utilisation des terres. Ces coûts incluent la gestion du fumier</p> <p>Une vérification initiale s'impose pour l'obtention d'un permis de parc d'engraissement en Alberta. L'Ontario EFP exige aussi une vérification initiale, mais pas de vérifications aléatoires continues</p> <p>Il n'y a pas de surveillance continue dans le cas du plan environnemental de la ferme de l'Ontario, ni dans celui de l'AESA</p> <p>Il faut engager des coûts de surveillance importants pour assurer la conformité aux règlements concernant l'utilisation des terres. Ces coûts incluent la gestion du fumier</p>

Source : Interviews réalisées auprès d'intervenants de l'industrie du boeuf.

Tableau 10 : Avantages et coûts de la gérance de l'environnement : comparaison institutionnelle

	ONTARIO		ALBERTA	
Avantages				
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs	Non	Non	Non	Non
Renforcer la confiance des consommateurs	Peut-être	Non	Peut-être	Non
Transmettre des renseignements additionnels	Peut-être	Non	Peut-être	Non
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux	Non	Non	Non	Non
Faciliter le commerce en réduisant les BNT	Non	Non	Non	Non
Renforcer et développer les réseaux commerciaux	Non	Non	Non	Non
Réduire les coûts de surveillance	Sans objet	Non	Non	Non
Réduire les effets du parasitisme	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Donner des avantages non pécuniaires aux producteurs	Oui	Non	Oui	Non
Réduire les effets négatifs sur la santé humaine	Peut-être	Peut-être	Peut-être	Peut-être
Réduire les effets négatifs sur la valeur des biens agricoles	Peut-être	Peut-être	Oui	Oui
Réduire les nuisances	Non	Peut-être	Oui	Oui
Améliorer les effets sur les écosystèmes locaux	Oui	Oui	Oui	Oui
	PEF volontaire	Règlements concernant l'utilisation des terres	PEF volontaire	Règlements concernant l'utilisation des terres
Coûts				
Coûts de planification				
fixes – établissement du cadre de travail	Importants	Importants	Importants	Importants
variables – révision de la politique	Aucun	Importants (récurrents)	Aucun	Négligeables
Coûts de surveillance				
fixes	Négligeables	Importants	Négligeables	Négligeables
variables	Aucun	Importants	Négligeables	Négligeables
Coûts d'atténuation				
fixes – coûts d'immobilisations	Négligeables	Importants	Négligeables	Importants
variables	Aucun	Importants	Négligeables	Ne sait pas
Coûts de ségrégation	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Source : Interviews réalisées auprès d'intervenants de l'industrie du boeuf.



Chapitre 5

Conclusions

Les intervenants de l'industrie du boeuf interviewés croient qu'il y a une demande sur le marché pour qu'on applique des PSAF dans le secteur de la production bovine. Toutefois, certains prévoient que les PSAF diminueront l'efficacité et la productivité à la ferme. Autrement dit, il faudra que les éleveurs de bovins de boucherie reçoivent des signaux vraiment positifs du marché pour vouloir adopter de nouveaux PSAF, dans une forte proportion.

Selon les producteurs, le niveau de salubrité des aliments demeurera constant dans le secteur canadien de la production bovine après la mise en oeuvre des PSAF. S'ils espèrent que la différenciation des produits du boeuf basée sur la qualité se poursuivra, ils ne préconisent pas le recours au marquage des produits du boeuf qui différencie leurs positions sur le marché d'après la salubrité du boeuf. La plupart des éleveurs de bovins de boucherie pensent que de nouveaux systèmes de salubrité des aliments pourraient accroître l'accès aux marchés étrangers.

Les intervenants de l'industrie ne croient pas qu'il y a une demande sur le marché pour qu'on applique des programmes de gérance de l'environnement dans le secteur de la production bovine. Toutefois, ils prévoient que cette gérance contribuera grandement à assurer la viabilité à long terme de leurs exploitations. De plus, ils croient qu'il y a des avantages non marchands pour leur communauté locale. On ne sait pas si le désir que les producteurs pratiquent la gérance de l'environnement de la part de la communauté locale cadre avec les objectifs de la viabilité à long terme de leurs exploitations. Comme le font ressortir le PEF de l'Ontario et l'AESA, on devra peut-être inciter financièrement les producteurs à se conformer à des programmes environnementaux volontaires. Les coûts variables associés à la gérance de l'environnement sont faibles; par conséquent, seule une subvention initiale pourrait suffire à promouvoir cette mesure. Autrement, des amendes pourraient être imposées en cas de non-conformité. Par contre, des amendes ne sont pas susceptibles de faire voir d'un bon oeil la gérance de l'environnement et un système d'amendes devra aussi vraisemblablement s'accompagner d'une surveillance plus étroite.

Il semble y avoir très peu de complémentarités entre les PSAF et les PFE, sauf peut-être au niveau du partage des coûts de vérification. L'absence de synergies peut être attribuée au fait qu'on pense qu'il n'y a pas beaucoup de demande sur le marché pour des PFE. On s'inquiète en

particulier de la croyance selon laquelle les avantages marchands découlant des PSAF profiteraient aux autres parties dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf, et qu'il en reviendrait peu à ceux qui ont engagé les coûts. On ne sait quelles parties le long de la chaîne d'approvisionnement du boeuf pourraient profiter des avantages.



Bibliographie

- Agriculture et Agroalimentaire Canada. *Le Canada en tête : un cadre pour la politique agricole au XXIe siècle*. Ottawa (Ontario), Gouvernement du Canada, 2002.
- Alberta Agriculture, Food, and Rural Development (AAFRD). *Alberta Environmentally Sustainable Agriculture Program*. (2002). Document consulté à l'adresse www.agric.gov.ab.ca le 21 février 2003.
- Alberta Queen's Printer. *Agricultural Operations Practices Act (AOPA)*. c. A-7 RSA 2000. Edmonton (Alberta), Gouvernement de l'Alberta, 2001a.
- Alberta Queen's Printer. *Agricultural Operations, Part 2 Matters Regulation*. Alta. Reg. A-7 RSA 2000 257/2001. Edmonton (Alberta), Gouvernement de l'Alberta (2001b).
- Association canadienne des éleveurs de bovins. *Good Production Practices for Feedlots*. Calgary (Alberta), 2000.
- Association canadienne des éleveurs de bovins. *Good Production Practices for Cow-Calf Producers*. Calgary (Alberta), 1996.
- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). *Manuel de mise en oeuvre du PASA*. Ottawa (Ontario), Gouvernement du Canada, 1996 (www.inspection.gc.ca).
- Brethour, C., P. MacGowan, A. Mussell et H. Mayer. « Proposed New Environmental Legislation Affecting Canadian Agriculture. » Guelph (Ontario), George Morris Centre, 2002 (www.georgemorris.org).
- Gray, R., M. Ferguson, B. Martin, J.E. Hobbs, W.A. Kerr, B. Larue et J.-P. Gervais. *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des céréales*. Rapport préparé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003.
- Hobbs, J.E., J.-P. Gervais, R., Gray, W.A. Kerr et B. Larue. *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts*. Rapport préparé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003a.

- Hobbs, J.E., J.-P. Gervais, R., Gray, B. Larue et C. Wasyluniuk. *Vue d'ensemble de l'élaboration et des applications d'un cadre conceptuel permettant d'analyser les avantages et les coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes*. Rapport préparé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003b.
- Gervais, J.-P., B. Larue, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray. *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers*. Rapport préparé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003.
- Larue, B., J.-P. Gervais, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray. *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du porc*. Rapport préparé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003.
- McNabb, Rob. Association canadienne des éleveurs de bovins, 2003. Communications personnelles.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO). « An Introduction to Nutrient Management Strategies and Nutrient Management Plans. » Ébauche de règlement de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, février 2003. (2003a). Document consulté à l'adresse www.gov.on.ca/OMAFRA, le 20 février 2003.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO). « An Overview of Nutrient Management Regulation and Protocols. » Ébauche de règlement de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, février 2003 (2003b). Document consulté à l'adresse www.gov.on.ca/OMAFRA, le 20 février 2003.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO). *Farms Generating or Receiving Manure: Nutrient Units and the Category of your Farm*. Ébauche de règlement de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, février 2003. (2003c). Document consulté à l'adresse www.gov.on.ca/OMAFRA, le 20 février 2003.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO). *Ontario Environmental Farm Plan*. (2003d). Document consulté à l'adresse www.gov.on.ca/OMAFRA, le 20 février 2003.
- O'Connor, D.R. *Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton. Partie 1. Les événements de mai 2000 et les questions connexes*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Toronto (Ontario), Gouvernement de l'Ontario, 2002.
- Ontario Cattlemen's Association (OCA). « OCA Position on Stage Two regulations of the Nutrient Management Act (Bill 81) » - présentation faite dans le cadre de l'EBR le 31 janvier 2003. Document consulté à l'adresse www.cattle.guelph.on.ca, le 20 février 2003.
- Unnevehr, L.J. et H. Jensen. « HACCP as a Regulatory Innovation to Improve Food Safety in the Meat Industry. » *American Journal of Agricultural Economics* 78, août 1996 : p. 764-769.



Enquête sur les PSAF auprès de l'industrie du boeuf⁵

ANNEXE A

INTRODUCTION

1. Veuillez donner un bref aperçu du système de salubrité des aliments à la ferme en place au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf. Cette question ne se rapporte pas nécessairement d'une manière spécifique à votre entreprise.
2. La plupart des activités où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement suivent-elles un programme du genre *La qualité commence ici?* Ou ces programmes s'adressent-ils spécifiquement à un créneau de marché? Ou est-ce que la plupart des activités suivent simplement la loi?
3. Les transformateurs, les détaillants ou les consommateurs demandent-ils la mise en œuvre d'un système de salubrité des aliments? Autrement dit, le système est-il nécessaire pour continuer de faire des affaires?

Coûts

1. Y a-t-il des coûts de gestion (coûts fixes et coûts variables) associés à l'établissement d'un programme de salubrité des aliments à la ferme au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf? Ce sont les coûts de conception du programme.
2. Y a-t-il des coûts de conformité (coûts d'immobilisations et coûts variables) associés à l'établissement d'un programme de salubrité des aliments à la ferme? Ce sont les coûts de mise en œuvre du programme.
3. Y a-t-il des coûts de surveillance et d'application (coûts fixes et coûts variables) associés à l'établissement d'un programme de salubrité des aliments à la ferme? Ce sont les coûts de surveillance de la mise en œuvre du programme de salubrité des aliments, mais non pas les coûts mêmes de mise en œuvre du programme.
4. Des vérifications sont-elles faites actuellement par des tierces parties? Par exemple, des vérificateurs vérifient-ils les dossiers ou les installations de manutention du bétail? Au moment des activités qui suivent l'abattage, les vérificateurs découvrent-ils des meurtrissures, des lésions attribuables à des injections à des mauvais sites d'injection et des temps de retrait des médicaments qui ne sont pas respectés?
5. D'après vous, y a-t-il des synergies quelconques entre ce programme et les plans environnementaux des fermes? Des vérificateurs tiers pourraient-ils s'occuper des deux?
6. Des produits du boeuf sont-ils actuellement étiquetés « super sûrs »? Des coûts d'étiquetage sont-ils engagés?
7. Si des produits sont étiquetés « super sûrs », existe-t-il d'après vous des synergies quelconques avec le système actuel de l'ACIB?
8. Des entreprises au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf doivent-elles assumer des coûts de ségrégation quelconques des produits en raison du programme de salubrité des aliments à la ferme?

5. Les questions sont basées sur le cadre conceptuel élaboré pour le présent projet. Pour d'autres détails sur ce cadre conceptuel, se reporter au rapport n° 2 de la présente série intitulé : *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts.*

Avantages

Questions concernant les avantages au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf :

1. Croyez-vous que le programme de salubrité des aliments à la ferme permet à l'exploitant de réaliser des économies d'efficience opérationnelle? De réduire les coûts des intrants? D'accroître la productivité? De réduire les coûts d'assurance?
2. Croyez-vous qu'un programme de salubrité des aliments à la ferme réduit les problèmes de parasitisme? Par exemple, dans le passé, votre entreprise a peut-être mis en œuvre une stratégie détaillée en matière de salubrité des aliments, mais pas ses voisins. Toutefois, vos voisins (les parasites) allèguent que la sécurité de leurs produits est égale à celle de vos produits. Ce problème est-il survenu, et dans l'affirmative, dure-t-il encore?

Questions concernant les avantages pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du boeuf :

1. Le programme de salubrité des aliments à la ferme en place au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf est-il coordonné avec d'autres programmes de salubrité des aliments en aval ou en amont le long de la chaîne d'approvisionnement? A-t-il renforcé les liens dans la chaîne d'approvisionnement?
 2. Croyez-vous qu'un programme de salubrité des aliments à la ferme au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf réduirait les coûts de mesure associés aux produits au niveau de détail? Par exemple, réduirait-il les tests effectués sur les produits?
 3. Croyez-vous qu'un programme de salubrité des aliments à la ferme au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf réduirait les coûts de logistique? Par exemple, si toute la chaîne d'approvisionnement adopte le HACCP, des liens différents dans la chaîne d'approvisionnement deviendraient-ils plus sensibles aux besoins des autres liens?
 4. Croyez-vous qu'un programme de salubrité des aliments à la ferme au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf réduirait les coûts de responsabilité associée aux produits?
 5. Croyez-vous qu'un programme de salubrité des aliments à la ferme au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf réduirait les coûts à engager suivant la contamination? Par exemple, le système pourrait permettre de retracer plus rapidement l'origine de la contamination, ce qui réduit le coûts.
 6. Croyez-vous qu'un programme de salubrité des aliments à la ferme au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf permettrait de maintenir et même d'accroître l'accès aux marchés? De différencier les produits? De réduire les barrières non tarifaires, par exemple les interdictions d'importer en raison de préoccupations suscitées par la salubrité des aliments?
 7. De quelle façon les consommateurs de boeuf y gagneraient-ils si le programme actuel de salubrité des aliments était mis en oeuvre? Plus d'information? Confiance des consommateurs? Aliments plus sûrs?
 8. Commentaires
-



Enquête sur les PEF auprès de l'industrie du boeuf⁶

ANNEXE B

INTRODUCTION

1. Veuillez donner un bref aperçu des mesures de protection de l'environnement prises au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf. Cette question ne se rapporte pas nécessairement d'une manière spécifique à votre entreprise.
2. Au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf, les pratiques actuelles en matière de protection de l'environnement sont-elles plus rigoureuses que les règlements environnementaux actuels? Par exemple, les entreprises utilisent-elles les normes énoncées dans le programme *La qualité commence ici?*
3. Dans l'affirmative, des consommateurs des boeufs demandent-ils qu'on protège l'environnement? Le système est-il nécessaire pour continuer de faire des affaires?

Coûts

1. Y a-t-il des coûts de planification (coûts fixes et coûts variables) associés à l'établissement d'un plan de protection de l'environnement au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf? Ce sont les coûts de conception du plan à mettre en œuvre pour respecter les normes ou les règlements environnementaux.
2. Y a-t-il des coûts d'atténuation (coûts d'immobilisations et coûts variables) associés à l'établissement d'un plan de protection de l'environnement au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf? Ce sont les coûts de mise en œuvre du plan.
3. Y a-t-il des coûts de surveillance et des coûts d'application (coûts fixes et coûts variables) associés à l'établissement d'un plan de protection de l'environnement au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf? Ce sont les coûts de surveillance de l'environnement, mais non pas les coûts mêmes de mise en œuvre du plan.
4. Des vérifications sont-elles faites actuellement par des tierces parties? Par exemple, des vérificateurs vérifient-ils les dossiers, prélèvent-ils des échantillons de l'eau ou des sols, etc.?
5. D'après vous, y a-t-il des synergies quelconques entre ce plan et les programmes de salubrité des aliments? Des vérificateurs tiers pourraient-ils s'occuper des deux?
6. Des produits du boeuf sont-ils actuellement étiquetés « sans danger pour l'environnement »? Des coûts d'étiquetage sont-ils engagés?
7. S'il y a un étiquetage environnemental, existe-t-il d'après vous des synergies quelconques avec le système actuel de l'ACIB?
8. Des entreprises au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf doivent-elles assumer des coûts de ségrégation quelconques des produits en raison des mesures de protection de l'environnement?

6. Les questions sont basées sur le cadre conceptuel élaboré pour le présent projet. Pour d'autres détails sur ce cadre conceptuel, se reporter au rapport n° 2 de la présente série intitulé : *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts.*

Avantages

Questions concernant les avantages au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf :

1. Pensez-vous que les exploitants se sentent mieux parce qu'ils ont mis en œuvre un plan de protection de l'environnement?
2. Croyez-vous qu'un plan de protection de l'environnement réduit les problèmes de parasitisme? Par exemple, dans le passé, votre entreprise a peut-être mis en œuvre une stratégie détaillée en matière de protection de l'environnement, mais pas ses voisins. Toutefois, vos voisins (les parasites) allèguent que la durabilité environnementale de leurs produits est égale à celle de vos produits. Ce problème est-il survenu, et dans l'affirmative, dure-t-il encore?
3. Croyez-vous qu'un plan de protection de l'environnement accroît la valeur de votre entreprise parce que la qualité de l'air est meilleure et que les nuisances sont réduites?
4. Croyez-vous qu'un plan de protection de l'environnement pourrait faire baisser les coûts d'assurance de votre entreprise?

Questions concernant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du boeuf :

1. Le plan de protection de l'environnement en place au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf est-il coordonné avec d'autres plans environnementaux en aval ou en amont le long de la chaîne d'approvisionnement? A-t-il renforcé les liens dans la chaîne d'approvisionnement?
2. Croyez-vous qu'un plan de protection de l'environnement réduit la nécessité d'avoir des agents gouvernementaux pour faire respecter la protection de l'environnement?
3. Croyez-vous qu'un plan de protection de l'environnement au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf permettrait de maintenir et même d'accroître l'accès aux marchés du boeuf? De différencier les produits? De réduire les barrières non tarifaires, par exemple les interdictions d'importer en raison de préoccupations suscitées par des pratiques en matière de protection de l'environnement?
4. De quelle façon les consommateurs de boeuf y gagneraient-ils si le plan actuel de protection de l'environnement était mis en œuvre? Plus d'information? Confiance des consommateurs?
5. Croyez-vous que les pratiques en matière de protection de l'environnement utilisées actuellement au niveau où vous vous situez dans la chaîne d'approvisionnement du boeuf améliorent sensiblement les effets sur les écosystèmes, par exemple la qualité de l'eau, la qualité des sols, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'habitat palustre?
6. Croyez-vous que la santé humaine se soit améliorée dans votre région géographique en raison des mesures de protection de l'environnement qui sont actuellement prises?
7. Commentaires



Glossaire des termes et liste des abréviations

ANNEXE C

Glossaire

TERMES	DÉFINITIONS
Asymétrie d'information	Lorsqu'une partie à une transaction (par ex. le vendeur) possède plus d'information que l'autre partie (par ex. l'acheteur).
Avantage/coût marchand	Voir Coût/avantage privé.
Avantage/coût non marchand	Voir Avantage/coût public.
Avantage/coût privé	Avantage ou coût associé à un produit acheté et vendu sur le marché.
Avantage/coût public	Avantage ou coût transmis entre les agents économiques mais non reflété sur le marché (voir Effet externe).
Avantage/coût social	Voir Avantage/coût public.
Coût/investissement irrécupérable	Coût / investissement qui ne peut être récupéré.
Déficiences du marché	Distorsion des prix ne reflétant pas l'avantage ou le coût réel d'un produit, ce qui se traduit par une mauvaise affectation des ressources (voir Effets externes).
Effet externe	Coût ou avantage transmis entre les agents économiques mais non reflété sur le marché.
Effet lié à la demande	Avantage ou coût qui se manifeste par une hausse ou une baisse de la demande d'un produit.
Effet lié à l'offre	Avantage ou coût qui se manifeste par une hausse ou une baisse de l'offre d'un produit.
Frais de transaction	Coûts associés à la réalisation d'un échange, y compris les coûts de recherche d'information, de négociation des frais de transaction, de contrôle de la qualité des produits, de surveillance des activités des partenaires et de l'exécution des conditions de la transaction.
Parasitisme	Capacité de tirer parti d'une situation sans en payer le prix.
Traçabilité	Capacité de remonter la chaîne d'approvisionnement, de déterminer d'où vient le produit.

Abréviations

AAFRD	Alberta Agriculture, Food and Rural Development
ACEB	Association canadienne des éleveurs de bovins
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACIB	Agence canadienne d'identification du bétail
AESA	Alberta Environmentally Sustainable Agriculture Program
AOPA	Agricultural Operation Practices Act
CSA	Cadre stratégique pour l'agriculture
HACCP	Analyse des risques et maîtrise des points critiques
MAAO	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
NRCB	Natural Resources Conservation Board
OCA	Ontario Cattlemen's Association
OCFA	Ontario Cattle Feeders Association
OCFB	Ontario Corn Fed Beef program
OEFP	Ontario Environmental Farm Plan program
PASA	Programme d'amélioration de la salubrité des aliments
PCG	Procédures critiques de gestion
PEF	Plan environnemental de la ferme (plans environnementaux des fermes)
PSAF	Programmes de salubrité des aliments à la ferme
QCI	Programme <i>La qualité commence ici</i>
RFID	Identification par radio-fréquence